



République Centrafricaine



Projet : 0047608

AT : PIMS 2682-CAR NSCA

Autoévaluation des besoins en Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement National et Mondial



République Centrafricaine

Bangui - octobre 2008

Projet : 0047608

AT : PIMS 2682-CAR NSCA

Autoévaluation des besoins en Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement National et Mondial

République Centrafricaine

Bangui – octobre 2008

SOMMAIRE

liste des acronymes	6
PARTIE I : DOCUMENT et STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL	8
Résumé analytique.....	9
Introduction	13
1. Une gestion des ressources naturelles critique	15
1.1. Une perte importante de biodiversité	16
1.2. Une dégradation des sols prononcée, prélude à l'amorce d'un processus de désertification	16
1.3. Des changements climatiques manifestes.....	17
1.4. L'instabilité et l'insécurité, comme facteurs de dégradation des ressources.....	17
1.6. La pression d'une économie déstructurée et de la pauvreté sur les ressources naturelles.....	18
1.7. Le DSRP 2008 – 2010 et ses articulations avec les politiques et stratégies environnemtntales.....	18
2. L'évaluation par secteur	19
2.1.La préservation de la biodiversité	19
2.1.1. Le seuil de base	19
2.1.2. Forces : Existence de stock des capacités.....	20
2.1.3. Faiblesses : Des carences importantes de stock des capacités	23
2.1.4. Les menaces et les risques	24
2.1.5. Les opportunités	24
2.2.La lutte contre la désertification et la dégradation des terres	26
2.2.1. Le seuil de base	26
2.2.2. Forces : Quelques capacités disponibles	26
2.2.3. Faibles capacités de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification	28

2.2.4.	Beaucoup de meaces et risques.....	29
2.2.5.	Des opportunités existent.....	29
2.3.	L'adaptation aux changements climatiques	30
2.3.1.	Le seuil de base	30
2.3.2.	Les capacités existantes.....	30
2.3.3.	De faibles capacités en matière d'adaptation au changement climatique	31
2.3.4.	De nombreux ménaces et risques	32
2.3.5.	Des opportunités à saisir	32
3.	Les capacité de gestion des questions transversales inter-conventionnelles	33
3.1.	Le potentiel de gestion des questions transversales.....	33
3.2.	Un potentiel limité.....	34
3.2.1.	Des ressources humaines insuffisantes et peu connues.....	34
3.2.2.	Des capacités institutionnelles	34
3.2.3.	U ne faible capacité du système de gestion des questions transversales	34
3.2.3.	Les ménaces et les risques.....	35
3.2.4.	DES OPPORTUNITES A SAISIR	35
4.	Les besoins prioritaires en renforcement des capacités par secteur	36
4.1.	Dans le domaine de la biodiversité	36
4.2	Dans le domaine de la lutte contre la désertification	37
4.3.	Domaine du changement climatique.....	38
5.	Les besoins prioritaires dans le domaine de la synergie inter conventionnelle	39
6.	Les éléments de la stratégie de renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial	40
6.1	Une ambition à long terme	40

6.2. Des priorites.....	40
6.3. Une approche globale et intégrée de développement des capacites	44
6.4. Un Système efficace de gestion des capacités.....	44
6.5.le déploiement d'un systeme fiable d'acquisition de connaissances et de d'information	45
PARTIE : 2 :PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL 2009 - 2020	47
Introduction.....	48
Vision.....	48
Principaux résultats	48
Cadre logique des résultats	54
Mécanismes de mise en œuvre	67
Mobilisation de ressources	68
PARTIE : 3 MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION DU PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL	70
Cadre de suivi et évaluation du Plan d'action	71
Calendrier de suivi et de l'évaluation du Plan d'Action.....	81
ANNEXES.....	

LISTE DES ACRONYMES

ACDA	Agence Centrafricaine pour le Développement Agricole
ANCR	Auto – évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
AME	Accords multilatéraux sur l'Environnement
APA	Accès aux Ressources Génétiques et Partage des Avantages
AFD	Agence Française de Développement
ADIE	Agence de Développement de l'Information Environnementale
ANCR	Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
CAS-DFT	Compte d'Affectation Spéciale Développement Touristique
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEMAC	Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale
CITES	Convention Internationale sur le commerce des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
CNP	Comité National de Pilotage
CNULCD	Convention Cadre des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
COMIFAC	Commissions des Forêts d'Afrique Centrale
CSLP	Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté
CUD	Coopération Universitaire pour le Développement
DSRP	Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAO	Organisation Mondiale l'Alimentation et l'Agriculture
GTZ	Coopération Technique Allemande
ICRA	Institut de Recherche Agronomique
MEFCPE	Ministère des eaux Forêts Chasse et Pêche Chargé de l'Environnement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique

OMD Objectifs du Millénaire pour le développement

ONG Organisation Non Gouvernementale

PANA Programme d'Action National d'Adaptation

PARPAF Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement

PFBC Partenariat des Forêts du Bassin du Congo

PNAE Plan National d'Action Environnemental

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

RAPAC Réseau des Aires Protégées en Afrique Centrale

RCA République Centrafricaine

SNPA-DB Stratégies Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique

TNS Tri National de la Sangha

UE Union Européenne

UICN Union Mondiale pour la Conservation de la Nature

WWF World Wildlife Fund

ZCV Zones Cynégétiques Villageoises

PARTIE 1

DOCUMENT ET STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL

RESUME ANALYTIQUE

Enclavée au cœur de l'Afrique, la République centrafricaine est un vaste pays de 623 000 km², limité au Nord par le Tchad, à l'Ouest par le Cameroun, au Sud par la République du Congo et la République Démocratique du Congo, et à l'Est par le Soudan. Elle compte 4.3 millions d'habitants dont près de la moitié (49,4 %) est âgée de moins 18 ans et 62% vit en milieu rural. Le pays est doté de ressources naturelles immenses et variées : une bonne pluviométrie, un réseau hydrographique dense, des sols riches, un sous sol disposant d'important potentiel minier, des forêts et une diversité de savanes, une faune sauvage diverse et abondante.

Malgré ces potentialités, le pays s'est installé dans un cycle de paupérisation continu. La situation économique et socio-sanitaire ne cesse de se dégrader, avec comme conséquence la pression accrue sur les ressources naturelles et la dégradation accélérée de l'environnement. D'une manière générale, d'une année à l'autre la biodiversité regresse ; les bassins hydrographiques s'assèchent périodiquement ou connaissent parfois des crues exceptionnelles et des inondations. L'ampleur du braconnage et l'exploitation forestière abusive entraînent la réduction drastique des réservoirs des espèces ligneuses et non ligneuses.

Au regard de cette situation, et conformément aux engagements pris lors de la conférence de RIO en 1992, le pays a pris un train de mesures : notamment la ratification des trois conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la lutte contre la désertification ; le lancement de processus de planification environnemental qui a abouti à l'élaboration d'une ébauche du Plan National d'Action Environnemental ; l'adoption de plusieurs instruments juridiques dont le code forestier, le code de l'environnement etc.. et la création de mécanisme national pour le financement des interventions relatives à la réhabilitation, la conservation et à la promotion de la valorisation des ressources naturelles.

Ces mesures paraissent très insuffisantes car non inscrites dans un horizon temporel bien défini, tel que celui fourni par les objectifs du millénaire pour le développement, à travers l'objectif 7, consacré à la promotion de la durabilité. Ces insuffisances se traduisent par les difficultés de l'application des instruments conventionnels signés par le pays ; la non prise en compte des principes de durabilité dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2010 et l'absence de cohérence dans la mise en place des divers instruments de planification et de gestion des interventions dans les divers domaines de l'environnement. Autant d'éléments démontrent à suffisance les limites de politique et des stratégies nationales de gestion de l'environnement.

C'est ce qui explique le choix du gouvernement de procéder à une auto évaluation des capacités nationales de gestion de l'environnement national et mondial. L'objectif recherché est d'avoir une connaissance du potentiel des capacités disponibles, de mesurer l'étendue et l'ampleur du gap et de développer un des mesures pour le combler au cours des prochaines des cinq prochaines années dans les perspectives des OMD.

C'est dans cette perspective que le pays a bénéficié de l'appui du PNUD/FEM, à travers le programme « **Auto Evaluation des besoins en Renforcement des capacités en matière de Gestion de l'Environnement National et Mondial** ». Cet appui devrait lui faciliter l'identification et l'analyse de ses forces, faiblesses, menaces et risques et des opportunités offertes à travers une démarche participative et inter - active, impliquant l'ensemble des parties prenantes, aux niveaux individuel, institutionnel et systémique.

L'intérêt de cet exercice pour la république Centrafricaine tient à ses énormes potentiels en matière de ressources naturelles dont l'exploitation au niveau national gagnerait à être mieux planifiée et gérée pour améliorer ses capacités productives et lutter contre la pauvreté d'une part. Il résulte d'autre part du rôle que le pays est susceptible de jouer au plan mondial dans l'équilibre écologique.

L'exercice a porté sur : i. l'état des lieux dans les domaines couverts par les trois conventions ; ii. des questions et thématiques transversales ; iii un plan d'action pour renforcer les capacités nationales.

L'état des lieux a permis de faire le bilan du stock des capacités tant dans le domaine de la biodiversité, du changement climatique que de la lutte contre la désertification. Quel est le potentiel individuel, institutionnel et au niveau du système. Dans les trois cas, le pays dispose des ressources, notamment les ressources techniques aptes à élaborer la stratégie nationale et à exécuter les projets en matière de biodiversité ; déployer un programme d'aménagement forestier, piscicole, de gestion de l'eau dans le domaine de la lutte contre la désertification ; élaborer des documents stratégiques en matière de changement climatique. Toutefois ses ressources techniques sont très limitées. Il existe peu de cadres spécialisés en biologie dans des domaines spécifiques comme l'ornithologie, l'herpétologie, de la communication en matière de lutte contre la désertification et le changement climatique, de formulation de vision et de planification stratégiques à long terme, de gestion de qualité et des risques, de suivi et d'évaluation de l'impact environnemental. Des opportunités existent et pourraient servir de tremplin à la politique de promotion de la gestion durable de l'environnement. Il s'agit de l'existence de plusieurs partenaires financiers, de cadres régionaux d'interventions multilatérales, notamment le PARPAF, l'ECOFAC, le CICOS, la CBLT

Au niveau transversal, les capacités techniques, institutionnelles et du système sont très limitées. Même si la volonté politique est manifeste et a concouru à l'adhésion du pays aux trois conventions, beaucoup reste à faire. Les cadres de concertations faisant recours aux spécialistes dans des disciplines complémentaires comme la sociologie, l'économie, la santé, le droit sont quasi inexistantes. Ceci pénalise fortement la coordination des interventions, la méconnaissance des procédures des partenaires. Les menaces et risques sont liés à la pauvreté, l'insécurité, l'instabilité politique qui ont une incidence importante sur la gouvernance en général et environnementale en particulier. Il s'y ajoute l'engagement encore timide de certains partenaires au développement.

L'exercice d'auto évaluation des besoins en renforcement des capacités démarré au dernier trimestre de 2006 s'est achevé au mois de juillet avec la production du document et d'un plan d'action. Ses principaux résultats mettent en exergue des besoins prioritaires sectoriels de renforcement des capacités, au plan individuel, institutionnel et systémique dans les domaines suivants :

Dans le domaine de la biodiversité, l'exercice souligne la nécessité de mettre en place un programme de formation des cadres et de renforcement des compétences des autorités et élus locaux en stratégie de développement durable. Il doit s'accompagner au niveau institutionnel de la création d'un Centre de référence pour la biodiversité qui gère aussi les questions ayant trait à la biosécurité. Enfin, au plan systémique, le développement de la culture basée sur la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement est une option à privilégier. Il nécessite la mise en œuvre de programme de sensibilisation et de promotion de gouvernance environnementale tant au niveau central que décentralisé.

Dans le domaine de la lutte contre la désertification, l'exercice met l'accent sur un programme de formation de cadres spécialisés dans la lutte contre la désertification et la sécheresse. Une option particulière doit être portée sur l'appui aux institutions en charge de la gestion des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau, de la pêche, de la pisciculture, de l'aménagement forestier et de

l'appui aux organisations des paysans, des éleveurs, des chasseurs et des pêcheurs. Le besoin d'une politique de lutte contre la désertification dans le cadre d'une approche intégrée au plan régional est réel.

Enfin dans le domaine du changement climatique, les besoins de renforcement des capacités sont manifestes à plusieurs niveaux. Il s'agit d'abord de la formation des cadres en matière de développement des mesures et des pratiques relatives à l'adaptation au changement climatiques, de mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés intégrant la dimension planification, gestion, budgétisation, suivi et évaluation des interventions inhérentes à l'adaptation au changement climatique dans les dispositifs nationaux de gestion du développement. S'est fait sentir enfin le besoin d'une politique de promotion des stratégies sectorielles en vue de l'adaptation au changement climatique (tenant compte des transferts de technologies de séquestration du carbone, de l'amélioration de la prévision et de la gestion des calamités naturelles, de l'amélioration de la recherche et de la promotion de la sensibilisation et la conscientisation des populations).

Au niveau transectoriel, les besoins de formations d'un pool d'experts nationaux dans les domaines multidisciplinaires et liés aux conventions sont réels, notamment dans les domaines tels que l'économie, la socio – anthropologie, le droit environnemental, etc. Cela implique le développement de programme de recherche multidisciplinaire, le renforcement des structures en charge de gestions des ressources naturelles, l'amélioration des mécanismes de gestion macro économique et de la comptabilité nationale afin d'accroître leur efficacité. Ce qui signifie l'adoption de train de mesures : l'adaptation des textes juridiques, le renforcement des moyens financiers et matériels, la sensibilisation des populations, l'amélioration des dispositifs de suivi – évaluation de l'environnement, la promotion du savoir et savoir – faire traditionnels écologiquement rationnels, etc.

Face à la carence en capacités de gestion de l'environnement national et mondial, l'exercice d'auto évaluation a situé les défis à lever selon les axes d'action suivants :

a. Le renforcement des capacités

En phase préliminaire, les efforts doivent être portés sur le développement d'un programme de formation des compétences nationales dans les domaines aussi divers que celui de la gestion de l'environnement. Ainsi, dans les trois à quatre prochaines années, il s'avère judicieux que le pays se dote une masse critique de cadres formés et aptes à fournir des réponses pertinentes et efficaces aux exigences de la conservation de la biodiversité dans le cadre d'une approche communautaire et participative. Cette approche doit encourager la reconnaissance des valeurs écologique, économique, social et culturel des ressources de l'environnement, cultiver la solidarité et le partage des expériences de gestion des ressources au niveau local (terroir), national (pays), sous – régional (Afrique Centrale) et mondial (Afrique et reste du monde).

b. les mesures d'accompagnement

Concomitamment à l'effort visant le renforcement des capacités des cadres, un autre axe d'action à court et à moyen terme, serait de régler les divers leviers de la politique du développement pour les mettre en conformité avec les principes de durabilité. A cet effet, les mesures viseront la régulation des systèmes financiers et administratifs, les systèmes de production, les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes culturels et humains et les systèmes décisionnels.

c. le suivi et l'évaluation du processus

Il est prévu un mécanisme de suivi – évaluation du plan d’action articulé autour des indicateurs pertinents, de la définition des responsabilités, des échéances, du calendrier de suivi et les moyens de vérification.

INTRODUCTION

La République Centrafricaine, depuis la conférence de RIO en 1992, a pris conscience de l'urgence d'une politique de promotion des principes de durabilité dans la gestion du développement national, du caractère universel et transfrontalier des questions environnementales et de la nécessité de prendre des mesures de sauvegarde pertinentes, concertées et coordonnées au plan local, national et régional avec les pays voisins pour y faire face. Elle a donc ratifié trois instruments conventionnels majeurs contraignants pour s'engager dans un élan de solidarité avec les autres pays du monde en faveur de la gestion durable des ressources de la planète et de ses écosystèmes. Ces trois instruments sont la convention sur la Diversité Biologique, la convention de Lutte Contre la Désertification et la Convention sur les Changements Climatiques.

Depuis, la signature de ces trois conventions, le pays éprouve beaucoup de difficultés pour leur mise en application. Il affronte de nombreuses contraintes qui l'empêchent d'inscrire les questions liées à la dégradation des terres et des écosystèmes, à l'adaption au changement climatique au cœur des priorités nationales. Parmi ces contraintes, il convient de souligner la faiblesse des capacités de planification stratégique à long terme, par rapport au Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2010 ; les difficultés de mobiliser et de déployer tout le potentiel disponible pour mieux relever les défis de la pauvreté et de la gestion durable des impacts de développement ; l'établissement d'un compte du patrimoine national dans lesquels les dimensions conservation, protection, valorisation des ressources naturelles et de l'environnement ne sont pas prises en compte de manière pertinente ; enfin la méconnaissance de la nature et du volume des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques en matière de gestion durable des terres et des écosystèmes.

Au regard de cette situation, la République Centrafricaine a sollicité et obtenu, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), un appui financier et technique dans le cadre de son mécanisme dénommé « *Auto évaluation des besoins en renforcement des Capacités Nationales de Gestion de l'Environnement*

APERÇU GENERAL DU PROCESSUS DE PARTICIPATION ET DE PREPARATION

Le processus ANCR s'est déroulé en plusieurs phases successives :

- La mise en place du comité de pilotage ANCR
- L'installation de l'équipe du projet
- Le démarrage des activités avec notamment :
 - ✓ L'information et la formation des acteurs
 - ✓ L'atelier de lancement présidé par les autorités nationales (MEFCPE, président délégué du comité ANCR représentant le PM
 - ✓ La réalisation des évaluations de stock, des évaluations thématiques et des évaluations transversales
 - ✓ La restitution et la validation des documents au niveau national par les parties prenantes
 - ✓ La relecture et la synthèse des documents
 - ✓ La restitution des documents aux parties prenantes sur le terrain
 - ✓ L'élaboration du document ANCR, du Plan d'action détaillé et la définition des mécanismes de suivi – évaluation par action
 - ✓ La restitution prévue du document final au niveau national et sa validation en tant que stratégie nationale et plan d'action national de renforcement de capacités dans le domaine de l'environnement.

National et Mondial ». C'est un programme d'assistance qui permet au pays d'évaluer ses propres capacités et de se doter d'orientation stratégique pour combler les carences afin d'être en mesure de faire face à ses engagements, notamment le déploiement de stratégie de gestion durable des ressources, d'adaptation au changement climatique et réduire la dégradation des terres et la désertification. En définitive, l'appui a permis au pays d'identifier ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les risques pour y déterminer les besoins en renforcement des capacités afin de mieux répondre aux exigences des trois conventions. Ensuite pour faciliter le déploiement des réponses en terme de réduction des carences constatées, l'exercice aboutit à la formulation d'un plan d'action complété par des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

1. UNE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES CRITIQUE

La République Centrafricaine couvre une superficie de 623.000km² pour une population de 3.9 Millions d'habitants, avec une densité moyenne de 6,9 habitants au km². Elle a un taux de croissance démographique moyen annuel de 2,5%. Malheureusement le taux de croissance économique au cours des 20 dernières années, estimé à 0,4% l'an, traduit le manque de performance économique et donc la pauvreté généralisée.

En effet 70% de la population centrafricaine vivent en dessous du seuil de la pauvreté. D'après le dernier recensement, un centrafricain sur deux est pauvre et plus de deux centrafricains sur cinq ne satisfont pas leurs besoins essentiels.

Or la population est jeune, car plus de 49,4% ont moins de 18 ans. Avec le taux de croissance démographique de 2,5%, elle se doublera dans 23 ans, accentuant ainsi la pression déjà très forte sur les ressources en terre et les écosystèmes, mettant ainsi en danger un potentiel naturel riche et varié, dont les terres arables, des réseaux hydrographiques denses et de larges étendues de forêts et de savanes.

Malheureusement la situation générale des ressources naturelles et de la manière dont elles sont gérées sont très préoccupantes, au regard de l'ampleur de la dégradation.

Des principes à défendre par les conventions sur le changement climatique, la convention sur la biodiversité et la convention sur la lutte contre la désertification

Les différentes conventions sont en fait une vision traduite en principes qui visent la gestion rationnelle des ressources de la planète Terre pour une utilisation durable au bénéfice des générations actuelles et futures. « Les conventions environnementales sont des obligations internationales avec des objectifs concrets visant l'intégration de la protection environnementale et la gestion des ressources naturelles au développement socio-économique. Ces conventions sont venues préciser et élargir le concept et la mise en oeuvre du développement durable. » (Action 21)

- La Convention Cadre sur la diversité biologique (CBD) a été adoptée le 05/06/1992 et est entrée en vigueur le 29/12/1993. L'objectif central de la CBD est «...la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques, le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques... » (Article1)

- La Convention Cadre sur la lutte contre la désertification (CCD) a été adoptée le 17/06/1994 et est entrée en vigueur le 26/12/1996. L'objectif central de la CCD est « ... de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux...aboutissant à l'amélioration de conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités. » (Article 2, CCD).

- La Convention Cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée le 09/05/1992 et est entrée en vigueur le 21/03/1994. L'objectif central de la CCNUCC est « ... de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable » (Article 2 ; CCNUCC).

Les trois conventions partagent un certain nombre d'orientations essentielles. Elles interviennent en direction de la préservation des mêmes milieux naturels (écosystèmes), ont une démarche intégrée et inter – sectorielle, s'appuient sur la participation populaire et la concertation entre acteurs, insistent sur le renforcement des capacités des pays bénéficiaires et s'inscrivent dans une même perspective de développement durable alliant préservation de l'environnement et développement social et économique.

Intérêt des conventions et de leur synergie pour la RCA :

Prise isolément, chaque convention apporte une contribution significative à un secteur clé de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ayant une incidence essentielle sur le développement socio –économique et culturel du pays. Mises en synergie, les différentes conventions contribuent à une valorisation plus globale et optimale des ressources considérées grâce à une conciliation des intérêts, une harmonisation des approches, une intégration des activités et une association des moyens.

1.1. UNE PERTE IMPORTANTE DE BIODIVERSITE

La République Centrafricaine, dispose d'un potentiel en ressources biologiques ou biodiversité considérable. La présence de la grande diversité des forêts denses humide, sèche et galeries étalées sur environ 100 000 km², des savanes humides, arborées, arbustives couvrant environ 450 000 km², de steppes soit environ 50 000 km² et de nombreux cours d'eau, démontre à suffisance la richesse et la variété de ses écosystèmes.

Malheureusement, la fragilité de ce potentiel n'est pas encore suffisamment reconnue par l'ensemble des parties prenantes à sa gestion, tant au plan individuel, institutionnel qu'au plan du système. Dans la mentalité générale, ce potentiel est renouvelable et donc non inépuisable, même si des manifestations de la raréfaction se font sentir dans beaucoup de régions du pays. Toutefois aucun changement, même apparent, n'est perceptible dans les pratiques de gestion et d'exploitation des ressources qui sont et demeurent fortement traditionnelles et qui exercent de pressions croissantes sur les écosystèmes, entraînant ainsi une perte de plus en plus importante de la biodiversité.

Aujourd'hui, en l'absence d'un bilan à jour, il est à noter que la perte de ressources végétales et animales est considérable. Le pays a perdu plus de 75% de ses éléphants, 100% de ses rhinocéros. D'autres espèces animales sont sous la menace d'extinction, il s'agit particulièrement des crocodiles, hippopotames, des lions, des girafes, des buffles etc...

Le rythme accéléré du déboisement affecte également le stock du matériel végétal. En fait, le recul de la forêt et la destruction des savanes sous la pression des modes d'exploitation peu durable entraîne inéluctablement la disparition de nombreuses espèces végétales. Ainsi le constat général est celui de la dégradation de plus en plus prononcée des zones humaines, l'assèchement de nombreux bassins hydrographiques, l'extension du processus de savanisation vers les zones forestières, au sud.

Un tel processus traduit clairement beaucoup d'insuffisances. Il s'agit entre autre de la faiblesse des capacités de maîtrise de la biotechnologie tant au niveau communautaire qu'à celui des institutions, l'absence de politiques de gestion du potentiel naturel bâtie sur une approche économique du développement soucieuse de la préservation du stock des ressources de base, faible niveau de la coopération régionale en matière de gestion des ressources naturelles partagées.

1.2. UNE DEGRADATION DES SOLS PRONONCEE, PRELUDE A L'AMORCE D'UN PROCESSUS DE DESERTIFICATION

L'absence de gouvernance écologique, en République Centrafricaine, a pour conséquences l'accélération des processus de dégradation du potentiel naturel évoqué ci-haut. En réalité, du fait des pratiques agropastorales extensives la superficie des terres épuisées ne cesse de croître. Le passage répété des feux de brousse chaque année, la réduction de la durée des jachères, l'extension incontrôlée des aires de transhumance sont autant de facteurs déterminants à la base de l'épuisement des sols.

Ainsi plusieurs manifestations sont visibles à travers :

- i. la progression des savanes qui récupèrent les terres abandonnées par les forêts ;

- ii. des sols affectés par l'érosion éolienne dans le nord et hydrique dans les zones de savanes cotonnières et vivrières ;
- iii. Le tassement des sols par le piétinement du bétail, les activités minières et forestières ;
- iv. La perte de la fertilité biochimique des sols essentiellement dans les zones de forêts et de savanes ;
- v. la perte de richesse biologique due essentiellement aux feux de brousse, à l'abattage excessif des arbres et à des pratiques culturelles inappropriées comme le brûlis.

1.3. DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MANIFESTES

Selon une étude relativement récente, l'évolution du climat en RCA est marquée par une perturbation au cours de la période 1951 – 2000, avec des sécheresses et des inondations récurrentes et des variations de température importantes illustrées par une moyenne journalière de 40°C à l'ombre en mai 2007 à Bangui contre des températures moyennes habituelles de 25 degrés. C'est dire que les changements climatiques sont de plus en plus perçus dans le pays. Leurs incidences aussi sont aussi perceptibles à titre empiriques. Malheureusement des données permettant de mesurer leur amplitude et leurs conséquences font cruellement défaut. Le secteur primaire est plus soumis aux aléas climatiques, et affecté par des pratiques de production inadaptées et par les risques de catastrophes naturelles de grande ampleur. C'est donc la base de l'économie du pays qui est sapée. D'où l'urgence de prendre des mesures conservatoires.

1.4. L'INSTABILITE ET L'INSECURITE, COMME FACTEURS DE DEGRADATION DES RESSOURCES

Plus de 20 années d'instabilité politique ont freiné le fonctionnement normal des institutions. La succession des régimes d'exception avec ceux, éphémères, qui amorcent l'observation des principes de la gouvernance démocratique a créé des discontinuités dans la mise en œuvre des politiques de développement et le déploiement des mécanismes privilégiant la gestion durable des ressources. Ceci n'est pas de nature à favoriser des processus d'investissement transparents, et orthodoxes qui garantissent la satisfaction de l'intérêt général, et la préservation de la protection des ressources naturelles.

La situation est encore beaucoup plus difficile du fait de l'insécurité et des conflits qui provoquent, à chaque fois, le déplacement d'une masse critique de population. De tels mouvements impriment aux zones d'accueil des pressions brutales et dévastatrices.

1.5. La pression d'une économie déstructurée et de la pauvreté sur les ressources naturelles

L'économie de la République Centrafricaine est essentiellement fondée sur le prélèvement et l'exploitation anarchique et abusive des ressources naturelles. Les actifs du secteur agricole représentent 80% de la population active, fournissent 50% du PIB et 95% des sources alimentaires. Ce qui veut dire que les espèces ligneuses fournissent à titre d'exemple la principale matière première de l'industrie et de la source d'énergie, et que l'économie nationale dépend étroitement des ressources en terre et en biodiversité. Ainsi la mauvaise performance économique que le pays connaît depuis de nombreuses années se traduit, en terme de conséquence, par une pression de plus en plus forte et incontrôlée sur les ressources dont des phénomènes de dégradation des terres, de variabilité climatiques, de recul de la biodiversité sont les aspects les plus significatifs.

Avec une économie exangue, la population n'a guère de chance d'accès à des conditions de vie meilleure. Or la dégradation des ressources naturelles affecte près de 80% de la population qui vivent de la prédation. La baisse du stock des ressources naturelles concourt à l'accroissement des menaces sur la population, en termes d'insuffisance de réserves alimentaire, et de faible possibilité d'accès au revenu. Les tendances actuelles montrent, à suffisance, que la pauvreté de la population centrafricaine s'accroît avec la dégradation de ses ressources naturelles et vice versa.

Profil de pauvreté en Centrafrique

Le taux d'analphabétisme qui demeure très préoccupant, 57,3% dont celui des femmes atteint 68,0% proportion nationale et 82,4% en milieu rural ;

Le taux de mortalité infantile est de 132‰ alors qu'il était de 99‰ en 1988 ;

L'espérance de vie qui est de 42,7 ans reste le plus bas de l'Afrique subsaharienne ;

L'indice de pauvreté est de 62% en 1993 et 71% en 2003 ;

La prévalence du SIDA se situe à 15% (Premier rang en Afrique Centrale) ;

Le pays est classé au 172ème rang sur 177 pays à l'échelle mondiale ; L'indice de niveau d'instruction est de 0,43% place le pays très loin derrière par rapport aux autres pays de l'Afrique Centrale ;

Le taux de chômage des jeunes est plus de 50% en 2003.

Le niveau de revenu de la population dont environ 75% gagnent moins de 150 000 FCFA. par an, contre 45 000 FCFA pour les plus pauvres qui représentent 45%

1.6. LE DSRP 2008 – 2010 ET SES ARTICULATIONS AVEC LES POLITIQUES ET STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2008 – 2010 définit les défis du pays à l'horizon 2010 et les ressources à mobiliser pour inverser les tendances de la pauvreté. Malheureusement, le constat général à faire est que ce cadre de référence accorde peu de place à la problématique de la gestion durable de l'environnement. Même si l'une de ses articulations majeures est la diversification et la relance de l'économie nationale, le DSRP 2008-2010 ne se préoccupe pas de la gestion a posteriori des effets néfastes engendrés par les diverses interventions prévues exploiter les richesses naturelles. Ceci constitue une faiblesse majeure de ce document de stratégie qui doit être rapidement comblée. Une analyse et une évaluation de l'impact environnementale apparaissent alors comme des exercices judicieux à mener

2. L'EVALUATION PAR SECTEUR

2.1. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Le seuil de base

Depuis 1985, la République Centrafricaine a initié de nombreux projets dans les divers domaines de la biodiversité. La protection, la conservation et la valorisation des ressources ont été les principaux secteurs couverts.

A travers 9 projets importants, affichés dans l'encart ci-contre, l'expérience en matière de la gestion de la biodiversité peut être mesurée. Des leçons tirées des rapports finaux de la mise en œuvre de ces projets fournissent des données sur les capacités disponibles et les carences à combler.

Malheureusement, les études préalables sur le stock des capacités en matière de biodiversité et de potentiel couvrant les préoccupations transversales soulignent les difficultés d'une comptabilisation exhaustive des informations sur l'existant. L'administration des institutions en charge de la gestion de la biodiversité ne dispose pas d'une base données à jour sur les capacités. La plupart des projets ont terminé leur cycle de vie, sans faire un inventaire complet de leurs produits.

Interventions dans le cadre de conservation, de la protection et de la valorisation de la Biodiversité en République Centrafricaine

- 1 Le Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF - AFD / CAS – DFT / 5,3 milliards de FCFA) a pour objet l'appui à l'élaboration de plans d'aménagement forestier dans toutes les concessions forestières du sud – ouest
- 2 Le Projet de Conservation et d'Utilisation durable des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC IV – UE / 0,9 milliards CFA) qui intervient dans la protection et la gestion durable des écosystèmes de la sous – région
- 3 Le Projet de Gestion des Terroirs de Chasse Villageoise (PCTCV/ FFEM / CAS – DFT / 0,75 milliards CFA) qui porte sur la connaissance des pratiques et de la gestion de la chasse sur les terroirs villageois
- 4 Le Projet de Gestion Participative des Ressources Forestières (PGPRF/ GTZ) vise la gestion participative des ressources forestières avec l'appui des communautés de base.
- 5 Le Projet Dzanga Sangha (PDS / GTZ) pour la conservation de la forêt dense humide.
- 6 Le Projet Forêt de Bangassou (FEM / 0,9 milliards) qui a pour objet la gestion intégrée et participative de la forêt.
- 7 Le Développement du Cadre National sur la Prévention des risques bio – technologiques (FEM / 147.000\$ US) pour la gestion des risques biotechnologiques liés à l'utilisation des OGM.
- 8 Le Tri National de la Sangha (TNS / GTZ / AFD/ KFW et autres / 12 millions d'euros) pour une gestion intégrée des ressources forestières et faunique et la lutte contre le braconnage.
- 9 La gestion intégrée de la diversité biologique de la basse Lobaye avec la participation des populations locales et autochtones (1 million \$ US) qui a pour objet de favoriser la sauvegarde de la biodiversité des zones humides et des écosystèmes adjacents en Centrafrique

2.1.2. FORCES : EXISTENCE DE STOCK DES CAPACITES

a. Stock de capacités humaines

L'exercice d'auto évaluation des besoins en renforcement des capacités a mis en évidence l'existence d'un stock de capacités en matière de gestion de la biodiversité. Une catégorisation systématique pourrait être établie ainsi qu'il suit :

- ***Gestion des enjeux liés à la planification, au suivi et à l'évaluation de l'utilisation de ressources environnementales***

Les diverses interventions dans le cadre des projets de conservation, de protection et de valorisation des ressources de la biodiversité ont donné l'occasion de constituer un stock de capacités dans les domaines de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets à l'échelle locale. Des gestionnaires, planificateurs et responsables de suivi et évaluation de l'impact environnementale existent, mais leur effectif n'a pu être quantifié avec précision au cours de l'exercice d'autoévaluation, car beaucoup n'ont pas un ancrage institutionnel clair, ni une préoccupation permanente dans le domaine.

- ***Gestion des enjeux économiques liés à l'exploitation industrielle***

Les investissements dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ont été très limités jusqu'à un passé relativement récent. Ils étaient réalisés dans les secteurs liés à l'exploitation du bois, des mines, de l'agro industrie du palmier à huile et de la canne à sucre et du tabac. Depuis dix ans, il y a eu l'implantation de nouvelles sociétés d'exploitation. Les secteurs concernés sont l'or (AURAMINE), le diamant (GOLDIAM) et l'uranium (AREVA et URAMINE). Les cadres et les techniciens nationaux sont utilisés et renforcent leurs connaissances pratiques sur le terrain.

- ***Gestion des enjeux économiques liés aux produits***

L'exportation des produits est essentiellement basée sur les produits bruts en provenance de l'exploitation du bois, de l'agriculture, la faune, de la cueillette et des mines. Des cadres et techniciens nationaux de diverses institutions et structures publiques, parapubliques et privées ont la responsabilité de suivre le processus opérationnel pour l'expédition des produits, selon les normes de l'OMC et du respect des principes de la sauvegarde de l'environnement.

- ***Gestion des enjeux économiques liés au développement des activités***

De nombreuses activités économiques sont étroitement liées aux divers secteurs de gestion de la biodiversité, notamment la cueillette, l'agriculture, la pêche, l'élevage, la faune, l'exploitation minière, forestière etc. Le spectre des activités couvrant ses domaines est très large :

- i. La formulation de politique environnementale,
- ii. le programme d'action,
- iii. l'organisation et définition des responsabilités,
- iv. la formation des cadres et des techniciens,

- v. le développement de la communication,
- vi. la capitalisation des expériences,
- vii. la gestion des indicateurs,
- viii. la surveillance et de contrôle,
- ix. les consignes et les procédures

Quelques uns des domaines d'activités mentionnés ci-dessus disposent de cadres ou de techniciens pour réaliser des tâches.

- ***Gestion des enjeux liés à l'application de la réglementation environnementale***

Le pays s'est doté d'instruments juridiques légaux, dont les différents codes (de l'environnement, de la forêt, de la faune). La ratification de la convention sur la biodiversité consacre la consolidation de l'arsenal juridique en faveur de l'environnement. De nombreux cadres et techniciens sont impliqués dans la constitution et l'application d'un tel arsenal.

b. Stock de capacités institutionnelles

- ***Gestion des enjeux liés à la planification de l'utilisation de ressources environnementales***

Le pays a tenté de mettre en place un dispositif institutionnel pour soutenir la gestion des ressources de la biodiversité. Les institutions fortement impliquées sont :

- i. le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Environnement
- ii. le Ministère du Développement Rural ;
- iii. le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- iv. le Ministère des Finances et du Budget
- v. et avec leurs institutions connexes (ICRA, ACDA, CASDFT, UNIVERSITE DE BANGUI etc...)

Celles – ci ont créé des structures de direction, à travers des comités de pilotage, commissions et groupes de travail pour faciliter la gestion concertée des défis et de la recherche des réponses stratégiques.

Elles ont l'initiative des mesures idoines (lois, decrets, arrêtés et autres instruments administratifs) permettant de faire face aux besoins de la gestion rationnelle des ressources de la biodiversité. Elles adoptent également des instruments de planification, des cadres de suivi et d'évaluation indispensables à l'exécution des interventions.

Enfin, à travers le CASDFT, elles prennent des initiatives de financement des actions multiformes de gestion des écosystèmes.

- ***Gestion des enjeux du partenariat dans le cadre de la coopération régionale sur les ressources de la biodiversité***

Saisissant les opportunités offertes par la convention sur la biodiversité la République centrafricaine dispose de capacité pour développer des liens de coopération avec des partenaires dans le domaine de la préservation de la biodiversité. Bénéficiant de l'appui de

nombreux partenaires dont le PNUD, le PNUE, le FEM, l'UE, l'AFD, la GTZ, le WWF, la Coopération Belge et le FFEM, elle a pu exécuter de nombreuses activités à travers des projets à l'échelle nationale (ECOFAC, PARPAF, PGPRF, etc...) et régionale. Elle a formulé des stratégies (Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité, le Plan d'Action de Conservation de la biodiversité, le Document de Réduction de la Pauvreté 2008-2010, l'ébauche du Plan National d'Action Environnemental, la Stratégie d'accès aux ressources génétique et partage des avantages, etc...

En matière de financement des initiatives le CASDFT intervient de temps en temps dans le domaine de la conservation de la biodiversité. La RCA est éligible au FEM et a accès à certains dons bilatéraux.

c. Capacité des systèmes à la base de la gestion de la biodiversité

- ***Le système de gestion spatiale de la diversité biologique***

Le pays s'est doté de plusieurs mécanismes de gestion spatiale de la biodiversité. Ils comprennent des aires protégées comme les parcs et les réserves et couvrent plus de 15% du territoire national.

- ***Les systèmes financiers et administratifs***

Le financement des activités de la biodiversité s'articule sur trois éléments :

- i. Le trésor public par le biais du budget national pour le financement du fonctionnement de l'administration centrale et décentralisée chargée de la gestion de la biodiversité.
- ii. Le CASDFT pour le financement des activités de restauration, de protection et d'aménagement des ressources de la biodiversité
- iii. La coopération internationale pour le financement des projets de protection et d'aménagement

- ***Les systèmes de production et de gestion de stock***

ICRA, ACDA et l'ISDR concourent à la constitution d'une banque de semences et de leur vulgarisation.

- ***Les systèmes économiques et commerciaux ainsi que les processus d'innovation***

ORCPA a la mission de gérer la commercialisation des produits agricole et dérivés

- ***Les systèmes de formation, d'information, de communication,***

Les structures nationales de communication, notamment, la radio, la télévision et la presse écrite soutiennent les projets et programme de biodiversité à la demande. Le centre de document et d'information assure la collecte et la constitution de banque d'information

- **Les systèmes décisionnels**

Toutes les structures décisionnelles de l'état participent dans la chaîne de décision sur la gestion des ressources de la biodiversité. Le Ministère en charge de l'environnement pour l'initialisation de la décision, le Conseil des Ministres pour la validation de l'initiative, l'Assemblée Nationale pour le vote de la décision et le Président de la République pour la promulgation

2.1.3. FAIBLESSES : DES CARENCES IMPORTANTES DU STOCK DES CAPACITES

a. Stock des capacités humaines très limité

L'absence de répertoire et base de données statistiques ne permettent pas de mieux connaître qualitativement et quantitativement le potentiel technique et scientifique opérant dans les domaines de la biodiversité. Le pays ne dispose donc pas d'un plan de formation, ni de développement de carrière. Les personnes ressources utilisées manquent bien souvent de statut, et oeuvrent de manière indépendante, comme des consultants. Beaucoup de domaines spécifiques manquent cruellement de spécialistes, notamment dans les secteurs tels que la taxonomie, l'ornithologie, l'herpétologie, la mammologie, l'ichtyologie. De même, peu nombreux sont des cadres et techniciens qui maîtrisent des outils de gestion, de suivi et de l'évaluation de l'impact environnemental, ou encore de l'éducation, de l'information et de la communication environnementale.

b. D'importants déficits de capacités institutionnelles

Les institutions en charge de la gestion de la biodiversité souffrent de nombreuses carences :

- Lettre de mission peu claire, ou inexistante, ou encore non appliquée ;
- Absence ou incohérence du cadre d'interventions avec les priorités nationales ;
- Inexistence d'un cadre de planification à long terme ;
- Absence de manuel de procédure de gestion, de suivi et de l'évaluation ;
- Limitation ou inadéquation des ressources financières avec les ambitions ;
- Insuffisance et non préparation des ressources humaines à l'accomplissement de leurs missions ;
- Absence de dispositif d'apprentissage continu et d'outil de gestion performant
- Inexistence de manuel de contrôle interne et de vérification de qualité ;
- Absence de valeurs pour canaliser le comportement des ressources humaines vers la réalisation des résultats.
- Absence du dispositif de surveillance et de gestion de risques

Confrontées à toutes ces contraintes, les institutions manquent de performance et ne permettent pas au pays de réaliser des obligations inhérentes aux conventions.

c. Un ensemble de systèmes de gestion peu performant

Les systèmes de gestion de la biodiversité ne sont pas performants. La réactivité pour les réformer est très faible. Les carences prennent plusieurs aspects :

- Les mécanismes de protection des aires de la biodiversité sont en général inefficaces en raison de leur vulnérabilité ;
- Les ressources financières disponibles sont très insuffisantes et leur gestion s'opère dans un cadre de dépense peu transparent ;
- La banque de semences et leur vulgarisation ne fonctionne plus depuis quelques années ;
- La commercialisation des produits est pénalisée par leur faible qualité, le bas niveau des prix et l'absence de capacité de valorisation ;
- La faiblesse perception de la vulnérabilité et de la limitation des stocks des ressources par la population ;
- La contribution très limitée des média à la transformation des mentalités allant dans le sens de la promotion du principe de durabilité
- Faible éclairage des décisions par rapport à la gestion de la biodiversité

2.1.4. LES MENACES ET LES RISQUES

Plusieurs facteurs sensibles constituent des menaces élevées sur le stock des ressources de la biodiversité.

- L'accroissement incontrôlé et rapide de la pression sur les ressources naturelles à travers un mode d'exploitation et de prélèvement agressif, abusif, et destructeur ;
- La faible perception des populations de la vulnérabilité, du rôle et de l'importance de la biodiversité et de la nécessité de promouvoir la conservation comme une approche garantissant la durabilité ;
- La faible capacité d'anticipation et l'absence d'une culture institutionnelle intégrant le long terme dans la pratique de planification, du suivi et de l'évaluation ;
- L'ampleur, l'incidence et l'étendue de la pauvreté croissante ;
- L'insuffisance des réformes institutionnelles garantissant la gouvernance écologique, la responsabilisation des collectivités et l'organisation économique intégrant la préservation des ressources naturelles ;

2.1.5. LES OPPORTUNITES

De nombreuses opportunités sont offertes au pays:

- Le Fonds pour l'Environnement Mondial a offert beaucoup d'opportunités au pays pour formuler sa stratégie de conservation de la biodiversité et enclencher des interventions dans le domaine de la valorisation des écosystèmes de la biodiversité forestière dans l'est centrafricain.
- La communauté européenne a prévu dans son axe de concentration 3, la stratégie de coopération pour la période 2002-2007, la gestion durable des ressources renouvelables au centre desquelles se trouve la biodiversité

- la Banque Mondiale, la FAO, le CUD, le WCS, l'IEPF, WWF, l'UICN etc encouragent des initiatives en faveur de la préservation de la diversité biologique. Il s'agit notamment de

La l y a également au niveau de la CEMAC des projet à caractère régional

2.2. LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA DEGRADATION DES TERRES

2.2.1. Le seuil de base

La lutte contre la dégradation des terres et la désertification est un domaine peu développé. Dans les années 90, un plan pour la conservation des sols a été élaboré, mais la mise en œuvre avait été confrontée à des contraintes dues aux carences en ressources financières, humaines et matérielles. Depuis les interventions, se sont focalisées sur l'aménagement des périmètres urbains marqués par un processus de déboisement accentué.

Interventions dans le cadre de conservation, de la protection et de la valorisation de la Biodiversité en République Centrafricaine

- 1 Le Projet Péri – Urbain (FAO) qui vise le développement de la foresterie urbaine et péri - urbaine
- 2 Le renforcement des capacités juridico – institutionnelles pour la lutte contre la dégradation des terres (PNUD / FEM / FAO / Centrafrique:/ 961 000 US \$) dont la finalité est d'améliorer les capacités nationales de lutte contre la dégradation des sols

Mais l'ampleur de la dégradation des terres est telle que le pays s'est engagé à prendre des mesures pour inverser la tendance. Il a donc ratifié la convention sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. 15 ans après cet engagement, relativement peu de choses ont été réalisées.

2.2.2. FORCES : QUELQUES CAPACITES DISPONIBLES

a. Stock de capacités humaines

L'exercice d'auto évaluation des besoins en renforcement des capacités a relevé un stock très limité de capacités dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres et de la désertification

- ***Gestion des enjeux liés à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions de lutte contre la dégradation des terres et la désertification***

Des cadres et techniciens en nombre opèrent dans le domaine la foresterie. Ils sont aptes à formuler et à exécuter des programmes d'aménagement de la faune et de la forêt, de reboisement et de barrage vert, ainsi qu'à développer des programmes de multiplication et de conservation du matériel végétal.

b. Stock de capacités institutionnelles:

- L'exercice d'évaluation a recensé quelques structures d'encadrement dans le secteur agricole et forestier, chargées de la protection des terres. Il s'agit pour le secteur forestier du projet

d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF, ECOFAC, PGPRF) dont le mandat est de réhabiliter les zones dégradées.

- Dans le secteur agricole, l'ICRA, assure la conservation et la multiplication des semences.
- Le financement de programme est assuré par le Compte d'Affectation Spéciale – Développement Forestier et Touristique (CAS – DFT).
- L'existence de normes nationales d'inventaire, d'aménagement et d'exploitation
- L'ASECNA avec son réseau de stations synoptiques, hydrométriques et de postes pluviométriques à côté de stations agro – météorologiques dans certains centres de recherche suit l'évolution des phénomènes météorologiques régulièrement.
- Le Projet d'Utilisation de Satellite Météorologique en Afrique (PUMA) et d'une station de traitement d'image Météosat de Seconde Génération (M.S.G.) permet de renforcer les capacités d'observation des phénomènes météorologiques.
- Des normes d'exploitation et de conservation des écosystèmes forestiers, de gestion des ressources halieutiques, mais aussi d'exploitation et de gestion des eaux, sont consignées de nombreux textes officiels (lois, décrets, arrêtés etc), notamment de la ratification de la convention sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ;
- **Le Plan d'Action National (PAN)** est en cours d'élaboration en accord avec l'article 10 de la convention. Il doit déterminer les causes de la sécheresse, les mesures de lutte et d'atténuation de ses effets ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (Etat, collectivités locales, populations, privés, partenaires au développement) dans un cadre de partenariat.

c. Capacité du système de lutte contre la dégradation des terres et la désertification

- Trois ministères se partagent le secteur : le département du développement rural, celui des eaux, forêts, chasse, pêche et de l'environnement, et celui des transports et de l'aviation civile. Ils disposent chacun des structures techniques pour des opérations spécifiques, soit dans le domaine de l'encadrement des populations, de formation, d'observation et de recherche.
- Des organisations non gouvernementales émergent dans le secteur
- Des structures publiques et privées (média d'état, et privé) assure la communication et l'information sur la lutte contre la désertification. Le rapport du pays (mesures et obstacles) au secrétariat de la conférence des Parties (COP) se fait assez régulièrement

2.2.3. FAIBLES CAPACITES DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA DESERTIFICATION

Du fait de la faible perception du phénomène de désertification et à défaut d'une application stricte des obligations de la convention, la lutte contre la dégradation des sols et la désertification n'apparaissent pas souvent comme un phénomène préoccupant.

a. Capital humain très limité

La plupart des institutions qui opèrent dans le domaine souffrent de carence notoire en ressources humaines, financières et matérielles. Le personnel qualifié a un effectif très limité ; il est démotivé et non recyclé. Il manque cruellement d'outils de travail et est souvent sous utilisé, ou affecté dans les secteurs où ses compétences ne sont pas requises

b. Inefficacité institutionnelle

Les interventions ne sont pas intégrées dans un cadre de planification cohérent, ni coordonnées. Les efforts de capitalisation et de la pérennisation des acquis des projets exécutés sont minimes et se caractérisent aussi par l'insuffisance de la prise en compte des processus de dégradation des terres et de la désertification dans le compte du patrimoine. La pression du pouvoir central est tel que les instances régionales, marginalisées, ne peuvent pas suivre le processus et son impact, ni fournir des réponses en terme de programmes et projets. Enfin, il convient de souligner qu'un aspect de la faiblesse institutionnelle est l'affectation des ressources au fonctionnement des structures au détriment des activités opérationnelles.

c. Système de lutte embryonnaire

En dépit de la ratification de la convention sur la lutte contre la désertification, des initiatives sont rares, car le pays ne dispose d'aucune vision, ni de plan de la lutte contre la dégradation des terres. Ceci est l'expression de la très faible réactivité des structures nationales. Il en découle actuellement que les activités de lutte contre la dégradation des terres n'ont aucun lien direct avec la convention de lutte contre la désertification. Le système de pilotage de la lutte n'est donc au point.

Le système de financement de la lutte contre la dégradation des sols et la désertification n'est pas mis en place. Ceci a pour conséquence le retard cumulé dans le processus d'élaboration du Plan d'Action National

Le dispositif juridique et légal également n'est pas au point et l'arsenal juridique mérite d'être revu et réajusté.

Le système d'information et de communication est embryonnaire et ne concourt pas suffisamment à un travail de sensibilisation et d'éducation des populations sur la gestion des terres dégradées.

2.2.4. BEAUCOUP DE MENACES ET RISQUES

De nombreux facteurs contribuent à l'accroissement du processus de dégradation des sols et de la désertification :

Le déclin des cultures de rente avec comme corrolaire la démotivation et la démobilisation des paysans abandonnés à eux-mêmes, sans encadrement technique pérenise les pratiques à fort impact négatif sur le potentiel dont le brûlis, la généralisation des périodes de jachère de plus en plus courtes. L'extension anarchique de zones de transhumance ainsi que le braconnage constituent des menaces par un contexte d'insécurité quasi permanent

2.2.5. DES OPPORTUNITES EXISTENT

Des opportunités pour le développement de la lutte contre la dégradation des sols et la désertification existent. Il s'agit de :

- l'existence du DSRP 2008-2010, cadre d'intervention pour des réformes institutionnelles et des actions opérationnelles pour le développement.
- du PARPAF, sous financement AFD, dont les expériences et les leçons tirées pourraient servir à la définition de la politique de lutte contre la dégradation des sols et la désertification.
- l'exploitation des expériences des activités du projet ECOFAC dans la formulation et la mise en œuvre d'autres initiatives similaires
- l'intérêt manifeste de beaucoup partenaires au développement dans le domaine de la lutte contre la désertification / dégradation des sols.
- la dynamique de la coopération internationale et sous régionale à travers le CICOS lié à la gestion des cours d'eau transfrontaliers, des Plans d'Action Sous – Régionaux (PASR) Plan de convergence, PASR/LCD – AC. CEEAC, COMIFAC Forêt Bassin du Congo ou CARPE /PFBC ; NEPAD, l'OAB

2.3. L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2.3.1. Le seuil de base

La République Centrafricaine s'est engagée dans le cadre de convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique à développer toute une stratégie pour la promotion des mesures d'adaption. Il s'agit pour le pays de parer aux conséquences d'une forte pression sur les ressources, ce qui pourrait entraîner des variations climatiques avec des conséquences catastrophiques sur les activités, le cadre de vie et les écosystèmes.

Mais à ce jour, mesurer les efforts faits pour atténuer les conséquences du changement n'est pas aisé, car la plus part des interventions sont soit des idées de projets, des avant projets, et des documents de projets non encore validés. Le Plan d'Action pour le Changement Climatique vient à peine d'adopter quand l'exercice d'auto évaluation tirait à sa fin. Les leçons n'étaient pas encore tirées de son processus d'élaboration. Toutefois sur la base des idées de projet cités dans l'encart ci-contre, note bien que peu d'initiatives ont été prises et qu'avec l'adoption du document du Plan d'Action au début de l'année 2008, le pays fait que amorcer le travail.

Interventions dans le cadre des changements climatiques en République Centrafricaine

- 1 Le Projet de gestion des fluides frigorigènes (FFEM / 100 millions CFA) dont l'objet est la protection de la couche d'ozone et le renforcement des capacités des frigoristes dans l'utilisation de gaz alternatifs au fréon et autres R 23 et 24.
- 2 Le projet de renforcement des institutions communautaires d'éco – développement (FEM / 125 millions CFA) pour le renforcement du leadership inter – communautaire dans la gestion des ressources naturelles
- 3 Le projet de réhabilitation de la végétation autochtone pour les espaces pastoraux dégradés (FEM / 85 millions CFA) pour la fourniture d'aliments du bétail
- 4 La participation communautaire pour le reboisement et la gestion forestière de la zone sud – est de l'Ombella Mpoko (FEM / 85 millions CFA) pour une meilleure conservation des zones faisant l'objet d'une exploitation forestière
- 5 La promotion de la carbonisation de déchets de bois issus de la société d'exploitation forestière (FEM / 125 millions CFA) pour réduire la pression humaine sur les ressources forestières
- 6 L'aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la localité de Imhoro (FEM / 90 millions CFA) pour la gestion intégrée des ressources en eau
- 7 Le renforcement des capacités des communautés sur les risques liés aux changements climatiques brusques (FEM / 100 millions CFA)
- 8 La prévention des maladies hydriques et autres pathologies saisonnières dans les zones rurales (FEM / 250 millions CFA)

2.3.2. DES CAPACITES EXISTANTES

a. Stock de capacités humaines

Le processus d'élaboration du Plan d'Action sur le Changement Climatique a donné au pays l'occasion de renforcer son potentiel humain. Ainsi, en plus des cadres des services de la météorologie nationale d'autres ont émergé de l'Université, de l'administration et des ONG, surtout dans le domaine de planification.

d. Stock de capacités institutionnelles:

La question du changement climatique est couverte par plusieurs structures selon les domaines et la nature du problème posé. Toutefois, dans le cadre de la convention, les institutions suivantes sont concernées : le Ministère des Eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'environnement est le point focal de la convention. Ses directions spécialisées assument la responsabilité de sa mise en œuvre. La Direction de la météorologie se charge de la surveillance, et l'Université la recherche et la formation. La société civile se spécialise dans la diffusion de l'information et la sensibilisation.

Le pays fait partie des institutions régionales telles que la CEMAC, la COMIFAC, la CEEAC, le NEPAD et bénéficie donc du cadre de concertation, de coordination et d'action pour la gestion des ressources environnementales communes.

c. Des capacités du système de gestion des changements climatiques

Au plan politique le souci de gérer les problèmes liés au changement climatique est réel. Il se mesure par la signature de plusieurs conventions dont celles de RIO et d'AME, du protocole de Kyoto et par diverses initiatives telles que :

- l'élaboration de stratégies, de plans d'action et de programmes dans divers domaines ;
- L'élaboration finale de la première et de la seconde communication nationale.
- L'inventaire des GES et des puits de séquestration même s'il faut le réactualiser
- L'adoption de certains textes relatifs à l'environnement tels que le code de l'environnement
- émissions de sensibilisation du grand public et des sessions de formation en direction des acteurs et autres élus
- La gestion rationnelle des concessions forestières qui sont pratiquement toutes dotées de plans d'aménagement.
- La vaste campagne de sensibilisation et d'inventaire des GES durant la première communication et l'existence d'ONGS actives dans la sensibilisation sur les phénomènes de changements climatiques

2.3.3. DE FAIBLES CAPACITES EN MATIERE D'ADAPTATION EN CHANGEMENT CLIMATIQUE

a. L'expertise nationale réduite.

Le défi d'adaptation aux changements climatiques n'est pas encore bien perçu en République centrafricaine. Dans le processus de formation des cadres, rien n'a été prévu jusqu'alors. C'est pourquoi, dans les initiatives en cours, les principaux animateurs viennent des disciplines et d'institutions qui ne sont pas directement liées au changement.

En outre le personnel des ONGs bien qu'actif apparaît insuffisamment informé et formé dans ce sens. Les élus nationaux chargés de voter les textes sont très peu imprégnés des questions de changements climatiques.

b. Un embryon de dispositif institutionnel

Au plan institutionnel, l'arsenal législatif et juridique réglementant la question des changements climatiques et leur articulation avec les autres orientations politiques et économiques nationales du pays est très limité. Une structure spécialisée sur la question fait cruellement défaut et des mécanismes de planification, de gestion, de suivi et de l'évaluation ne sont guères mis en place.

c. Un système national embryonnaire

Le système de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique n'est pas encore au point. Le comité national de lutte contre la désertification ne s'est pas réuni depuis des années, ce qui n'a pas permis de disposer d'un plan national d'action pour le changement climatique à temps.

Le système d'observation et d'alerte est insuffisant et ne permet pas d'avoir des informations des données d'aide à la décision.

Tout ceci rend aléatoire les tentatives de réponses aux besoins d'atténuation et les possibilités de coopération sous régionale

2.3.4. DE NOMBREUX MENACES ET RISQUES

La question de la gestion de l'adaptation au changement climatique risque d'échapper pendant longtemps au pouvoir public et aux citoyens centrafricains et de ne pas figurer parmi les priorités du pays. De nombreux facteurs mettent en évidence sa marginalisation. Pour le financement du secteur, il n'y a pas suffisamment de ressources, et nombreuses sont des activités planifiées mais non réalisées. L'absence de l'acquisition de technologie performante d'observation et d'analyse ne facilite pas le suivi des phénomènes. Les conditions d'insécurité ne facilitent pas l'observation et la mesure des faits climatiques majeurs.

2.3.5. LES OPPORTUNITES A SAISIR

Des opportunités existent. Il s'agit du projet sous – régional (FORAF) et MDP en cours de préparation, des projets MDP, du financement de la seconde Communication Nationale et de quelques projets à dimensions régionales, notamment la CICOS et la CBLT. Enfin le soutien à l'acquisition de laboratoires par l'Université de Bangui contribuerait énormément à mieux capitaliser les données sur le changement climatique et à faciliter leur analyse

3. LES CAPACITES DE GESTION DES QUESTIONS TRANSVERSALES INTER – CONVENTIONNELLES

3.1. LE POTENTIEL DE GESTIONS DES QUESTIONS TRANSVERSALES

Le potentiel de gestion des questions transversales inhérentes aux trois conventions a été constitué progressivement, à l'issue des plusieurs exercices de planification et de programmation :

- Plan National d'Action Environnemental
- Plan de Conservation des Sols et des Eaux ;
- Plan de l'eau et d'Assainissement ;
- Politique cadre de l'électrification rurale
- Plan National de Lutte contre la Désertification
- Plan de Développement Agricole
- Plan de Développement de l'Eco Tourisme
- Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2008-2010)
- Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Des structures nationales ont également acquis des capacités en consolidant la base de leurs compétences en matière de gestion multidisciplinaire de l'environnement, des ressources naturelles et de l'environnement. Il s'agit des structures suivantes :

- Ministères des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et de l'Environnement ;
- Ministère du Développement Rural
- Ministère de l'Energie, des Mines et de Hydraulique
- Comité National de Protection et d'Utilisation Rationnelle de l'Environnement
- Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
- Centres de recherche universitaire de l'Université de Bangui
- Les opérateurs privés
- Les Organisations non Gouvernementales

Dans le cadre de l'intégration régionale, la République Centrafricaine bénéficie de plusieurs instruments institutionnels de coopération qui facilitent la gestion croisée des problèmes environnementaux interrégionaux. Parmi ces instruments, il convient de citer ce qui suit :

- la CEMAC avec son plan d'action environnemental de gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- la CBLT sur la bassin du lac Tchad
- la COMIFAC pour la gestion des forêts

- le RAIE en remplacement de l'ADIE dans le domaine de l'information environnementale
- le NEPAD à l'échelle de l'Afrique avec ses volets environnement (PAE) et Développement Agricole (PDDAA).

3.2.UN POTENTIEL LIMITE

3.2.1. Des ressources humaines insuffisantes et peu connues

L'absence d'une base de données nationale sur les compétences en matière de gestion des problèmes transversaux liés à l'environnement est l'une des faiblesses majeure du dispositif national. Il n'existe pas non plus dans ce domaine un plan de gestion des ressources humaines et des carrières

3.2.2. Des capacités institutionnelles

Les dispositifs juridiques et légaux relatifs à la gestion transversale de l'environnement et des ressources naturelles dans le cadre des trois conventions ne sont pas encore au point. Le pays dispose d'un centre de documentation malheureusement qui n'a pas un système intégré des différentes banques de données. La plus part des structures travaillant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ne sont pas coordonnées et leurs interventions sont cloisonnées les unes par rapport aux autres. L'absence d'un cadre élargi de concertation ne facilite pas les échanges entre les acteurs clés. Enfin, les institutions sont caractérisées par leur instabilité.

3.2.3. Une faible capacité du système de gestion des questions transversales

Le système de planification du développement n'intègre pas suffisamment les questions transversales liées à la gestion de l'environnement et des différentes ressources naturelles. Peu de place leur est accordée dans la vision à long terme du développement économique et social. du pays. Les instruments spécifiques comme le PNAE, le PAN et le PANA sont traités comme des accessoires par rapport au DSRP 2008-2010 et non comme partie intégrante d'une planification stratégique nationale.

Le pays n'est pas suffisamment dynamique pour traduire effectivement ses engagements dans le cadres des instruments internationaux et régionaux. Partie prenante aux nombreux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et d'autres protocoles à l'échelle régionale Afrique comme le NEPAD, il n'a pas mis en place un dispositif de gestion pour mieux suivre l'évolution de la mise en oeuvre de ces instruments au plan national et régional. Sa participation dans la gestion des ressources partagées est extrêmement faible (CBLT, COMIFAC, AIDE etc).

3.3. LES MENACES ET LES RISQUES

La gestion des questions transversales liées aux trois conventions est rendue très difficile en raison d'un certain nombre de facteurs contraignants. Il s'agit de :

- l'instabilité politique et l'insécurité qui freine le fonctionnement normal des institutions, rendent la prise des décisions, leur application et leur suivi difficiles. Elle ne facilite pas la mobilisation des ressources et encouragent peu les partenaires au développement et les investisseurs à s'impliquer dans la valorisation et la protection des ressources naturelles
- les réformes macro économiques ne mettent pas suffisamment l'accent sur la dimension de la durabilité et les réponses en matière d'adaptation au changement climatique comme principe de base de l'exploitation des ressources naturelles.
- la pression de la pauvreté qui impose à plus de 80% de la population le recours systématiques aux modes de prélèvement et d'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement qui épuisent le stock des ressources de base.
- l'absence d'une vision politique à long terme ne empêche la formulation de politiques environnementales pertinentes qui associent les préoccupations relatives à la perte de la biodiversité, à la dégradation des sols, à la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique.
- du manque de la coordination systématique des politiques environnementales et leur mise en cohérence avec autres politiques et stratégies de développement telles que le DSRP.

3.4. DES OPPORTUNITES A SAISIR

La formulation et l'exécution du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2008-2010 est une très grande opportunité qui ouvre la voie à la prise en compte de l'évaluation de l'impact des interventions sur les ressources naturelles et l'environnement. L'évaluation de l'impact des réalisations sur la qualité et le cadre de vie permettra de mieux amener certainement à prendre en compte les questions environnementales transversales dans la deuxième génération du DSRP.

L'exercice d'auto évaluation des besoins en renforcement des capacités est aussi une très grande opportunité. Il a mis en exergue la faiblesse des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques et dessine des trajectoires dans lesquelles les actions de renforcement pourraient être menées.

4. LES BESOINS PRIORITAIRES EN RENFORCEMENT DES CAPACITES PAR SECTEUR

4.1. DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE

DOMAINES CONVENTIONNELS	NIVEAU INDIVIDUEL	NIVEAU INSTITUTIONNEL	NIVEAU SYSTEMIQUE
BIODIVERSITE	<i>Specialiste d'information sur les principes et les procédures énoncées dans la Convention sur la Biodiversité</i> <i>Spécialiste en taxonomie, planification environnementale, en suivi et évaluation</i> <i>Méthodes, procédures, techniques et outils de gestion de projet</i> <i>Spécialiste macro économiste écologistes</i> <i>Spécialistes de SIG</i> <i>Spécialistes d'aménagement des écosystèmes (faunes, forêts, bassin hydrographique etc) etc</i> <i>Spécialiste en droits de l'environnement</i> <i>Specialistes en biotechnologie</i>	<i>Centre de veille écologique et environnementale</i> <i>Centre de référence pour la biodiversité et de la biosécurité</i> <i>Protection et aménagement des aires protégées (arboretum, herbiers, banque de données, observatoire, matériel d'inventaire, etc...) c</i> <i>Centre de diffusion d'information</i> <i>Révision et complément de l'arsenal juridique</i> <i>Fonds d'Affectation Spécial</i> <i>Développement des outils de planification, de suivi, de l'évaluation et de contrôle</i> <i>Etudes sur l'impact des activités de développement</i>	- <i>Système national d'information environnementale</i> - <i>Système nationale de gestion de problèmes de la biodiversité</i> - <i>Système de gestion, de protection et de valorisation de stock</i> - <i>Système financier, économique et commercial de la biodiversité</i> - <i>Système de contrôle d'exploitation et d'écocertification</i> - <i>Système de formation et de recherche</i> - <i>Système de gestion l'espace</i>

4.2. DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

DOMAINES CONVENTIONNELS	NIVEAU INDIVIDUEL	NIVEAU INSTITUTIONNEL	NIVEAU SYSTEMIQUE
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	<i>Spécialiste de la lutte contre la dégradation des terres</i> <i>Spécialistes de gestion des ressources en eau</i> <i>Spécialiste en gestion et aménagement des terroirs</i>	<i>Institut de Recherche Agronomique</i> <i>Centre de multiplication de semences et promotion technique et technologique</i> <i>Agences de promotion agricole et pastorale</i> <i>Centre de formation agropastorale</i> <i>Fonds pour la promotion des activités agropastorales</i> <i>Planification, gestion, suivi, évaluation et contrôle des activités agro pastorales</i> <i>Promotion de la gestion durable des terres et des eaux</i> <i>Renforcement de l'arsenal juridique pour la conservation des sols</i>	<i>Système national d'alerte précoce et d'information sur la dégradation des terres</i> - <i>Système nationale de protection et gestion des terres dégradées</i> - <i>Système de lutte contre les vecteurs de dégradation des terres</i> - <i>Système financier, économique et commercial de la biodiversité</i> - <i>Système de contrôle d'exploitation et d'écolabel</i> - <i>Système de formation et de recherche</i> - <i>Système de gestion l'espace</i>

4.3. DANS LE DOMAINE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DOMAINES CONVENTIONNELS	NIVEAU INDIVIDUEL	NIVEAU INSTITUTIONNEL	NIVEAU SYSTEMIQUE
CHANGEMENT CLIMATIQUE	<i>Specialistes en météorologie et en climatologie</i> <i>Spécialistes en hydrologie, en pédologie, géologie et biogéographie</i> <i>Spécialistes en veille météorologique</i> <i>Spécialiste de diffusion des informations météorologiques et climatiques</i> <i>Spécialiste de planification stratégique et de l'analyse de l'impact</i>	<i>Centre d'Observation météorologique et climatique</i> <i>Planification, gestion, suivi, évaluation et contrôle des activités de développement intégrant les besoins d'adaptation au changement climatique</i> <i>Structure de coordination des actions de lutte contre l'impact du changement climatique</i> <i>L'arsenal juridique visant l'atténuation de l'impact du changement climatique</i> <i>Transferts des équipements et matériels adéquats pour l'observation</i> <i>Développement de programme d'information, d'éducation et de communication</i>	<i>Système d'inventaire permanent des Gaz à effets de serres de suivi et d'évaluation de leur absorption par leur puits,</i> <i>Système de transfert de technologies et procédés pratiques de conservation et le renforcement de puits et réservoirs</i> <i>Système de prévision et de gestion des calamités, notamment sécheresse, inondations, feux de brousse</i> <i>Système de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques</i> <i>Système de formation, de information sur l'impact du changement climatique</i>

5. LES BESOINS PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA SYNERGIE INTER – CONVENTIONS

DOMAINES CONVENTIONNELS	NIVEAU INDIVIDUEL	NIVEAU INSTITUTIONNEL	NIVEAU SYSTEMIQUE
1. BIODIVERSITE ; 2. LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION 3. CHANGEMENT CLIMATIQUE	- Spécialiste en droit de l'environnement ; - Spécialiste en stratégie de développement durable - Spécialiste en analyse, suivi et évaluation de l'impact environnementale - Spécialiste en communication, information et éducation environnementale - Spécialiste en bio sécurité	Structures nationales et locales de planification de gestion, de suivi et d'évaluation de l'environnement Structure de financement des activités croisées développement et environnement Participation dans les cadres régionaux de partenariat Structure de formation de cadres dans le domaine de gestion de l'environnement Structure d'information -	Système national du compte du patrimoine Système de transfert de technologies et procédés pratiques en matière de biosécurité Système de prévision et de gestion des calamités, Système national de suivi, de l'évaluation et de contrôle de l'impact des activités de développement Système de financement des programmes de gestion durable Système de formation, de information sur l'environnement

6. ELEMENTS DE LA STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL

6.1. UNE AMBITION A LONG TERME

Dans la situation actuelle, la République Centrafricaine n'a pas mis en évidence le besoin de renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement national et mondial dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2010. Sa vision de réduction de la pauvreté, non seulement se situe dans le très court terme, mais aussi ne prend pas en compte la nécessité d'accorder une place de choix à la gestion durable, une préoccupation établie sur le moyen et le long termes.

C'est pourquoi il ressort de l'exercice d'auto évaluation des capacités, la nécessité, pour renforcer les capacités de gestion de l'environnement national et mondial, de définir une ambition suffisamment lointaine dans le temps, dans le cadre d'une planification stratégique qui s'appuie sur les compétences existantes et qui les valorise.

Dans cette perspective, l'ambition serait, d'ici à 2015, d'intégrer de manière systématique le processus de l'évaluation des capacités politiques, institutionnelles, humaines, scientifiques et financières disponibles au sein de l'administration, du secteur privé, et dans la société civile. Mais d'ores et déjà, le plus urgent est de commencer à prendre des dispositions pour développer des capacités nécessaires dans le cadre d'un processus stratégique afin d'optimiser l'utilisation des compétences et des capacités localement disponibles.

6.2. DES PRIORITES

L'exercice d'auto évaluation a révélé une masse critique de carences chroniques en matière de capacités de gestion de l'environnement national et mondial. Les ressources humaines, techniques et organisationnelles font cruellement défaut mais les déterminer de manière exhaustive selon les différents mécanismes prévus dans les trois conventions n'a pas été aisé. C'est pourquoi l'exercice ne fournit pas un état quantitativement et qualitativement exhaustif et fiable du potentiel existant, ni des besoins exacts en

renforcement des capacités, mais donne des indications approximatives des besoins pouvant être considérés comme prioritaires.

BIODIVERSITE

Priotité 1. :	Améliorer les compétences technique, scientifiques et de gestion
Action 1.1.:	Formation
Priotité 2. :	Améliorer les infrastructures et équipements
Action 2.1.	Travaux de réhabilitation, de création et d'équipement
Priotité 3	Renforcer en ressources humaines les structures concernées
Actions 3.1. :	Recrutement de personnel
Priotité 4. :	Renforcer la coopération sous régionale
Action 4.1.:	Dynamisation du cadre de concertation et de coopération
Priotité 5	Améliorer le fonctionnement des structures administratives existantes
Action 5.1.:	Etudes et travaux pour la détermination de l'état des lieux des ressources
Priotité 6	Améliorer, la gestion et le suivi - évaluation des ressources
Action 6.1. :	Mise en place d'un dispositif de communication
Action 6.2 :	Suivi et évaluation des ressources

DESERTIFICATION

Priotité 7. :	Améliorer les compétences technique, scientifiques et de gestion
Action 7.1.	Formation des formateurs à l'étranger
Action 7.2 :	Formation des cadres et des personnels de terrain
Action 7.3	Formation des membres d'organisation paysannes, des privés et des populations à la gestion des ressources naturelles et sur les techniques de production
Priotité 8. :	Améliorer le fonctionnement des structures administratives existantes
Action 8.1	Refinancement des organes du Ministère en charge du développement rural et du MEFPCE
Action 8.2	Renforcement des effectifs des structures du Ministère en charge du développement rural et du MEFPCE
Action 8.3	Appui en moyens logistiques et en instruments de mesure
Priotité 9. :	Améliorer les performances des organisations paysannes et rurales et les opérateurs privés
Action 9.1 :	Professionnaliser les organisations paysannes et rurales et promouvoir les opérateurs privés
Action 9.2 :	Appui aux ONGS et associations intervenant dans la gestion des ressources naturelles
Priotité 10 .	Amélioration de l'aménagement et de la conservation des écosystèmes forestiers
Action 10.1 :	Aménagement participatif des écosystèmes forestiers et promotion du reboisement
Action 10.2 :	Mise en place d'équipements d'observation de l'environnement et de comptage
Action 10.3 :	Renforcement des directions régionales du MEFCPE en cadres spécialisés en pêche et pisciculture.
Action 10.4 :	Renforcer les capacités techniques, opérationnelles et de gestion des acteurs de la pêche
Action 10.5 :	Réalisation d'études de faisabilité technique et socio – économique

Priotité 11. :	Renforcer les structures de gestion des eaux
Action 11.1 :	Mise en place d'un réseau hydrologique adéquat selon les normes de l'OMM
Action 11.2 :	Appui à la réforme du secteur de l'eau
Priotité 12. :	Améliorer méthodes et outils planification et suivi – évaluation des terres
Action 12.1 :	Elaboration du plan d'action National de lutte contre la désertification
Action 12.2 :	Dotation en moyens d'évaluation des terres
Action 12.3 :	Gestion des terroirs
Priotité 13. :	Favoriser la gestion concertée des ressources transfrontalières
Action 13.1 :	Gestion concertée des ressources biologiques transfrontalières
Action 13.2 :	Gestion concertée et durable des ressources en eau partagées
Action 13.3 :	Gestion concertée et rationnelle des ressources énergétiques
Action 13.4 :	Lutte commune contre les ennemis des cultures et autres végétaux
Action 13.5 :	Mise en place système sous – régional d'alerte précoce sur la sécheresse
Action 13.6 :	Renforcement de la coopération scientifique et technique

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Priotité 14.:	Améliorer compétences des personnels des structures techniques en CC
Action 14.1 :	Formation des personnels en changements climatiques
Priotité 15. :	Renforcer capacités institutions de recherche et formation sur les CC
Action 15.1 :	Dotation des institutions en équipement
Priotité 16. :	Améliorer capacités surveillance et d'observation systématique du climat
Action 16.1 :	Renforcer le Service Météorologique national
Priotité 17. :	Améliorer disponibilité et circulation de l'information sur les CC
Action 17.1 :	Mise en place dispositif de suivi des CC en RCA et dans la ss – région
Action 17.2 :	Mettre en place un programme spécifique d'information et de communication sur les changements climatiques
Action 17.3 :	Mettre en place un réseau sous – régional d'échanges d'informations météorologiques

SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS

Priotité 18. :	Améliorer compétences des divers acteurs de gestion de l'environnement
Action 18.1 :	Formation technique et scientifique des acteurs
Action 18.2 :	Information et formation des acteurs sur les procédures techniques et financières des partenaires au développement
Action 18.3 :	Renforcement des capacités de bonne gouvernance des élus locaux et des populations
Priotité 19. :	Améliorer capacités d'intervention institutions en charge environnement
	Mise en place d'une cellule de formulation, de suivi et évaluation des projets environnementaux au sein du MEFPCE
Action 19.1 :	Acquisition de moyens matériels et logistiques
Action 19.2 :	Renforcement et coordination des activités de recherche – développement au sein des projets environnementaux
Action 19.3 :	Appui aux ONGS et associations intervenant dans le domaine de l'environnement
Action 19.4 :	Appui aux ONGS et associations intervenant dans le domaine de l'environnement
Action 19.5 :	Renforcement du Réseau Africain d'Information Environnementale (RAIE)
Priotité 20. :	Favoriser la disponibilité et la circulation de l'information environnementale
Action 20.1 :	Elaboration et mise en œuvre d'un plan et de programmes nationaux IEC et de sensibilisation en environnement
Priotité 21. :	Actualiser, harmoniser, diffuser et appliquer textes juridiques et réglementaires Environnementaux
Action 21.1 :	Signature et ratification des conventions et des AME
Action 21.2 :	Mettre en place un système de paiement des services des écosystèmes (fiscalité et marchés) et une comptabilité nationale environnementale
Action 21.3 :	Rendre plus performant le dispositif de suivi – contrôle de l'exploitation des ressources
Priotité 22. :	Renforcer la bonne gouvernance et la décentralisation
Action 22.1 :	Améliorer l'environnement politique global du pays
Action 22.2 :	Améliorer l'efficacité administrative à travers des réformes adéquates
Priotité 23. :	Promouvoir l'approche genre et l'implication des groupes défavorisés (DSRP) dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
Action 23.1 :	Renforcer la formation en alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle
Action 23.2 :	Allègement des travaux ménagers des femmes
Action 23.3 :	Développement d'activités génératrices de revenu en rapport avec les ressources environnementales.
Action 23.4 :	Création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat rural en rapport avec les ressources environnementales (PME et PMI en gestion des ressources naturelles).
Priotité 24. :	Assurer une articulation étroite entre les politiques et stratégies environnementales, de lutte contre la pauvreté (DSRP) et d'atteinte des OMD
Action 24.1 :	Promouvoir un mode intégré et opérationnel de planification nationale garantissant une articulation entre les conventions, le DSRP et les OMD
Action 24.2 :	Encourager la coordination des actions des partenaires au développement intervenant dans ces domaines complémentaires
Action 24.3 :	Mettre en place un dispositif national de formulation, négociation, mobilisation de fonds et de suivi de la mise en œuvre des projets et programmes au Ministère du Plan avec des antennes dans les ministères techniques.
Priotité 25. :	Renforcer le partenariat entre institutions publiques, public – privé et avec les populations
Action 25.1 :	Partenariat entre institutions publiques : promotion de la gouvernance environnementale

Action 25.2	Partenariat public – privé : promotion de l'initiative privée
Action 25.3 :	Partenariat public – populations : promotion de la participation des populations
Action 25.4 :	Partenariat privés – populations : contribution du secteur privé à la lutte contre la pauvreté.
Priorité 26. :	Promouvoir le développement des techniques et technologies traditionnelles écologiquement rationnelles
Action 26.1 :	Mieux valoriser et utiliser les techniques et technologies traditionnelles

6.3. UNE APPROCHE GLOBALE ET INTEGREE DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

Le processus d'auto évaluation des capacités de gestion de l'environnement national et mondial e République Centrafricaine relance toute la problématique de l'approche de développement national. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2015 a démontré à suffisance que l'environnement est encore et toujours considéré comme un secteur à part. Les préoccupations relatives à l'intersectorialité lui entre la pauvreté n'ont pas été abordées. Une bonne partie des difficultés de l'analyse des capacités, en termes de compétences techniques et des aptitudes liées à la maîtrise des méthodes, des procédures, des techniques et des outils découlent de cette situation.

L'élaboration du Document de stratégie de la Réduction de la pauvreté 2008-2010 n'a donc pas été soutenue par de fortes capacités d'analyse et de diagnostic qui intègrent l'analyse environnementales, sociales et économiques en amont de la formulation des politiques et des plans de développement. L'évaluation des capacités n'a pas été faite non plus pour mesurer la marge de manœuvre dont dispose le pays pour mesurer les coûts économiques résultant de la dégradation de l'environnement

C'est pourquoi, l'évaluation des capacités devra se bâtir sur une approche globale et intégrative ; celle qui permet de mesurer la capacité de gestion de l'environnement en corrélation avec les impératifs économiques et les exigences sociales.

6.4. UN SYSTEME EFFICACE DE GESTION DES CAPACITES

L'exercice d'auto évaluation a mis en exergue la faiblesse du système national de la gestion des compétences et capacités, un système qui ne fonctionne pas sur la base d'une dynamique d'amélioration continue. Le défi, pour la République Centrafricaine, est d'encourager le déploiement des capacités qui peuvent assurer une planification stratégique à trois niveaux. Au plan institutionnel, il s'agit de disposer des capacités qui comprennent la problématique de la pauvreté, environnement et croissance économique,

liée au principe de durabilité à long terme. Au plan national, il est indispensable pour le pays de se doter des capacités facilitant la compréhension des repercussions à long terme des décisions gouvernementales et la promotion d'une meilleure intégration des différentes dimensions du développement durable en relation avec les principes énoncés dans les trois conventions de base. Enfin au plan opérationnel, les initiatives devront être prises pour développer des capacités en matière d'analyse des politiques, afin d'améliorer leur cohérence et leur impact environnemental. En matière de méthodologie, il s'agit de renforcer les services de l'évaluation stratégique et de l'économie environnementale en relation avec la pauvreté.

Dans cette optique, renforcer les capacités de gestion de l'environnement consister à disposer d'un système de gestion ouvert sur une palette de compétences diversifiées nécessaires au fonctionnement aux différents mécanismes mis en place. Il s'agit de la capacité déjà disponible et potentielle.

6.5. LE DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME FIABLE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET DE D'INFORMATION

L'exercice de l'auto évaluation a montré que le système d'acquisition de connaissances et d'information fait cruellement défaut, privant ainsi le pays de sources très précieuses d'enseignements et d'échanges, et d'un mécanisme garantissant le développement et l'enrichissement intellectuel. Dans ces conditions, il est difficile à la République Centrafricaine de faire face aux exigences de changement tel que l'énoncent les conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification.

Renforcer les capacités de gestion de l'environnement impose au pays de revoir son système de gestion des connaissances et d'apprentissage aux fins de développement des compétences. Ceci a pour but de rendre ressources humaines tant du secteur public que privé et ceux de la société civile aptes à déployer leur potentiel pour développer des réponses pertinentes aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques.

6.6. LE DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES

THEMATIQUES POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'une des difficultés majeures qu'éprouve la République Centrafricaine vis-à-vis de l'application des conventions découle de l'effectif très limité des compétences dans certains domaines clés de gestion de l'environnement lié au développement économique et social. C'est pourquoi de manière stratégique l'accent doit se focaliser sur le renforcement des capacités dans un certain nombre de domaines clés :

Approche gestion intégrée et communautaire

Dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, le processus de renforcement des capacités devra prendre en compte l'approche intégrée et participative pour faciliter la gestion des ressources biologiques par les communautés et la prise en compte de l'impact des activités par celles-ci

Approche landscape management et gestion des terroirs villageois

Déployer les capacités dans ce domaine permettra au pays de surmonter un handicap majeur, celui de la gestion des terroirs, qui à ce jour reste un tabou. Conformément aux conventions, les pratiques d'utilisation durable devraient être privilégiées. L'utilisation des méthodes appropriées est indispensable, touchant à la gestion des terroirs aux différentes échelles s'avèrent nécessaire.

approche par cercles géo – climatiques concentriques

Dans le domaine des changements climatiques, des capacités et compétences dans le domaine d'analyse et de projection des aires d'influence géo – climatologiques sous – régionale et mondiale sont indispensables. Leurs interventions permettront au pays de mieux s'intégrer dans le réseau régional et mondial d'observation des phénomènes climatiques et aussi de mieux préparer les mesures d'adaptation

L'approche programme

Dans ce domaine il s'avère judicieux pour le pays de se doter des capacités suffisantes dans la maîtrise d'un certain nombre d'outils facilitant les interventions opérationnelles :

- **L'approche participative et l'approche co – gestion et partenariat (forêts communautaires, concessions)**
- **L'approche genre et développement**
- **L'approche intégrée**
- **L'approche aménagement du territoire**
- **L'approche décentralisation**

PARTIE 2

PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL 2009 - 2020

Introduction

La République Centrafricaine a ratifié trois conventions majeures : la convention sur la diversité biologique, la convention sur la lutte contre la désertification et la convention sur le changement climatique. Elle a adhéré par ailleurs à la déclaration du sommet du millénaire qui stipule entre autres la promotion de la durabilité d'ici à 2020. Vis-à-vis de ces engagements conventionnels, elle devrait déjà prendre un train de mesures pour asseoir les bases d'une planification stratégique nationale à long terme. Malheureusement, il a été constaté qu'au cours du long processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2010 les interrelations sous-jacentes environnementales, les exigences sociales et les impératifs économiques n'ont pas été considérées. L'une des raisons avancées a été la faiblesse des capacités en matière de gestion de l'environnement national et mondial.

L'analyse a montré que dans les trois conventions, il y a peu de compétences nationales. Tant au niveau des capacités institutionnelles qu'organisationnelles les ressources sont rares. Ceci signifie que les besoins de renforcement des capacités sont immenses, si l'on se réfère au tableau des priorités, à la page 41. Des orientations stratégiques à la page 40 ont indiqué le chemin à suivre pour doter la République Centrafricaine des capacités stratégiques et opérationnelles lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis des trois conventions.

C'est pour faciliter l'exécution de ces orientations que le plan d'action de renforcement des capacités a été établi. Il prend en compte, la vision pour le renforcement des capacités, les résultats, les effets, les produits et services escomptés, les mécanismes de mise en œuvre et la mobilisation des ressources.

1. Vision

« D'ici à 2020, dans le domaine de la convention sur la biodiversité, la convention sur la lutte contre la désertification, et la convention sur le changement climatique la République Centrafricaine se dote des capacités et compétences suffisantes en quantité et en qualité, fait face aux engagements pris pour la promotion de la durabilité à travers la mise en œuvre de manière efficiente des mesures préconisées dans les différentes conventions sur l'environnement et assume la gestion de l'environnement national avec pertinence ».

2. Principaux résultats

Pour réaliser cette vision, trois résultats majeurs sont retenus. Ils sont intimement liés aux trois conventions : la convention sur la biodiversité, la convention sur le changement climatique, la convention sur la lutte contre la désertification et aux préoccupations inter conventionnelles.

Ainsi, en ce qui concerne la convention sur la biodiversité, le résultat escompté est que la République Centrafricaine dispose, **d'ici à 2020, des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes, et qu'elle intègre les principes et les mesures contenues dans**

la convention dans ses politiques et ses programmes de développement. Ce résultat, pour l'obtenir se décline en trois résultats spécifiques suivants, à réaliser d'ici à 2020, comme il apparaît dans les organigrammes aux pages 51 et 52.

- *D'ici à 2020, des compétences formées, qualifiées, disponibles en nombre suffisant intègrent les mesures prescrites dans la convention sur la biodiversité dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent*
- *D'ici à 2020, des institutions publiques, les structures privées et la société civile dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers adéquats gèrent efficacement des programmes de conservation/valorisation des ressources de biodiversité*
- *D'ici à 2020, les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mise cohérence avec les principes de durabilité dans la gestion de la biodiversité*

En ce qui concerne la convention sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification le résultat escompté est que **d'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la lutte contre la désertification dans ses politiques et ses programmes de développement.** Ici aussi ce résultat se décline en trois résultats spécifiques suivants, à réaliser d'ici à 2020, comme il apparaît dans les organigrammes aux pages 51 et 53

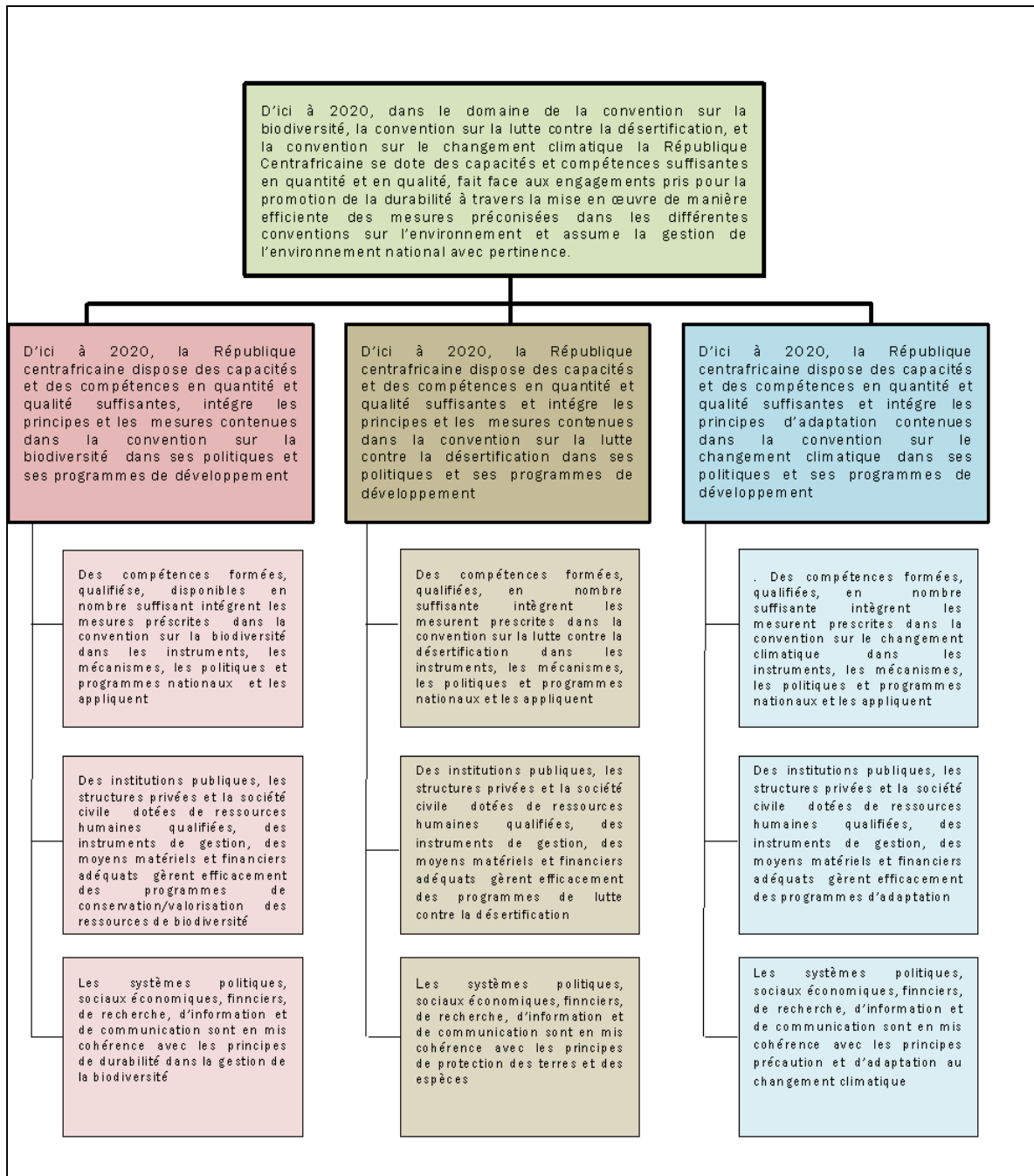
- *D'ici à 2020, compétences formées, qualifiées, en nombre suffisante intègrent les mesures prescrites dans la convention sur la lutte contre la désertification dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent*
- *D'ici à 2020, des institutions publiques, les structures privées et la société civile dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers adéquats gèrent efficacement des programmes de lutte contre la désertification*
- *D'ici à 2020, les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mise cohérence avec les principes de protection des terres et des espèces*

Enfin, en ce qui concerne la convention sur le changement climatique, le résultat escompté est que **d'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes d'adaptation contenues dans la convention sur le changement climatique dans ses politiques et ses programmes de développement**

Ce résultat, se décline en trois résultats spécifiques suivants, à réaliser d'ici à 2020, comme il apparaît dans les organigrammes aux pages 51 et 54.

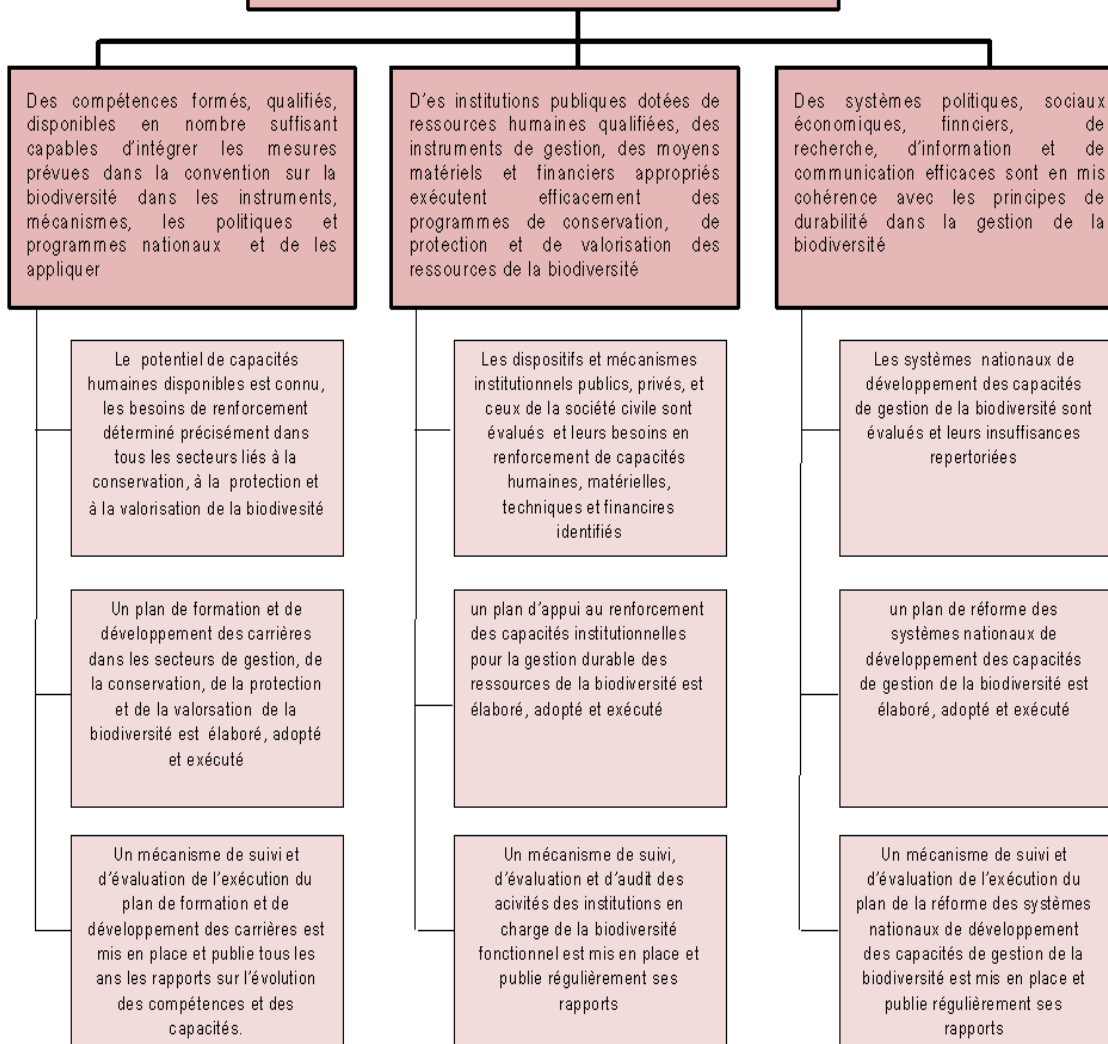
- *D'ici à 2020, compétences formées, qualifiées, en nombre suffisante intègrent les mesures prescrites dans la convention sur le changement climatique dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent*

- D'ici à 2020, des institutions publiques, les structures privées et la société civile dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers adéquats gèrent efficacement des programmes d'adaptation
- D'ici à 2020, les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes précaution et d'adaptation au changement climatique



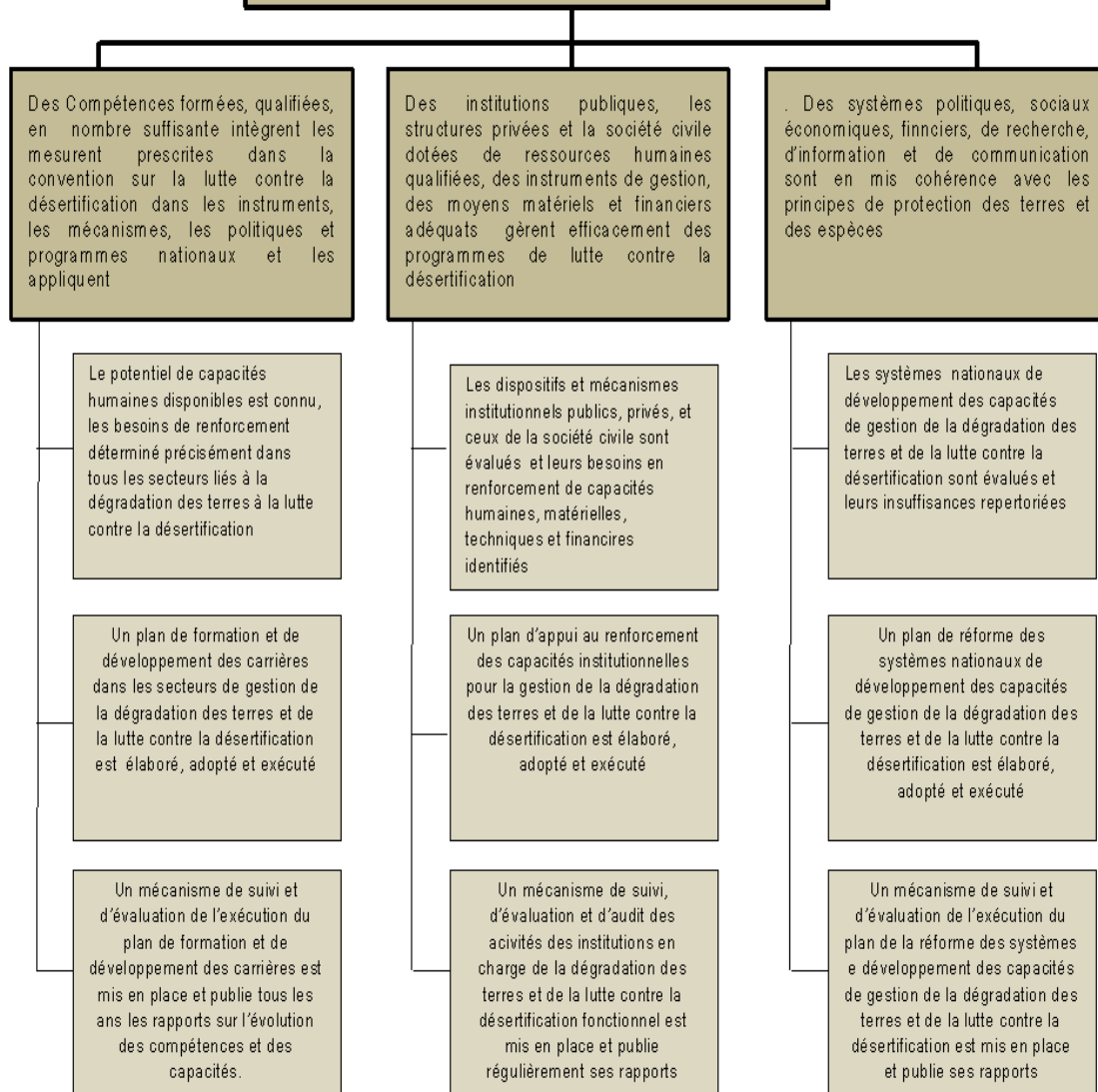
BIODIVERSITE

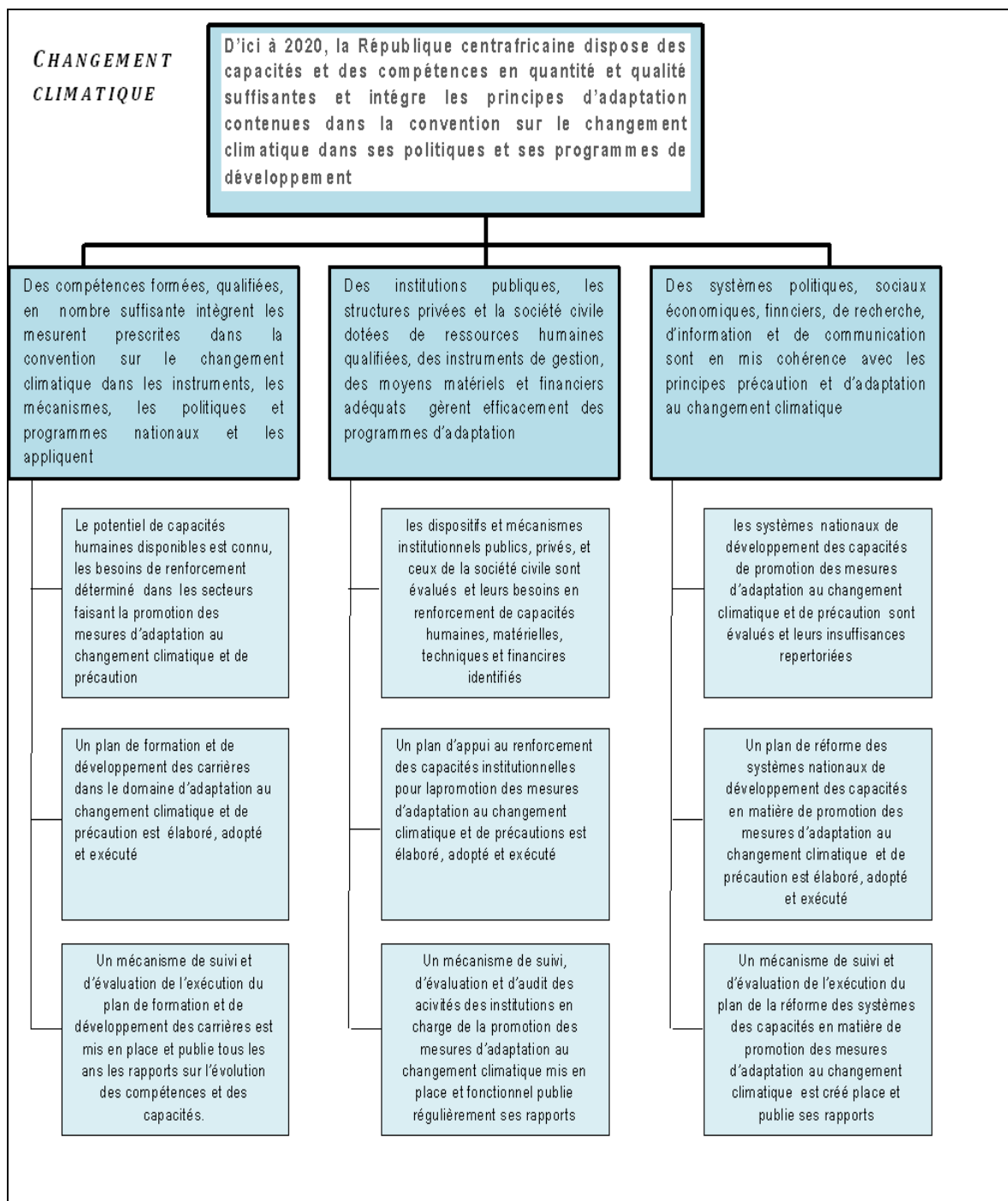
D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes, intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la biodiversité dans ses politiques et ses programmes de développement et arrête les tendances de la perte de la biodiversité



LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la lutte contre la désertification dans ses politiques et ses programmes de développement





3. Cadre logique des résultats

Vision D'ici à 2020, dans le domaine de la convention sur la biodiversité, la convention sur la lutte contre la désertification, et la convention sur le changement climatique la République Centrafricaine se dote des capacités et compétences suffisantes en quantité et en qualité, fait face aux engagements pris pour la promotion de la durabilité à travers la mise en œuvre de manière efficiente des mesures préconisées dans les différentes conventions sur l'environnement et assume la gestion de l'environnement national avec pertinence.

Resultats majeurs : D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes, intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la biodiversité dans ses politiques et ses programmes de développement

Effets concernant la biodiversité	Extrants	Activités	Années												Responsables/Parties prenantes	Ressources US\$
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
1. Des compétences formés, qualifiés, disponibles en nombre suffisant capables d'intégrer les mesures prévues dans la convention sur la biodiversité dans les instruments, mécanismes, les politiques et programmes nationaux et de les appliquer	1.1. Le potentiel de capacités humaines disponibles est connu, les besoins de renforcement sde capacités ont déterminés précisément dans tous les secteurs liés à la conservation, à la protection et à la valorisation de la biodiversité	1.1.1. Etats des lieux sur les capacités disponibles													Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement ; Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ; Ministère des finances et du Budget ; Secteur privé Organisation de la société civile	20 000
		1.1.2. Elaboration de la base de données sur les capacités														
		1.1.3. Publication du rapport sur les capacités potentielles et le gap														
	1.2. Un plan de formation et de développement des carrières dans les secteurs de gestion, de conservation, de la protection et de la valorisation de la biodiversité est élaboré, adopté et	1.2.1. Elaboration du plan de formation et de développement de carrières														210 000
		1.2.2. Validation du plan de formation et de développement des carrières														
		1.2.3. Mise en œuvre du plan														

	exécuté															200 000	
	1.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de formation et de développement des carrières est mis en place et publie tous les ans les rapports sur l'évolution des compétences et des capacités.	1.3.1. Suivi dell'exécution du Plan															
		1.3.2. Evaluation de l'impact de la mise en œuvre du Plan															
		1.3.3.Audit de la formation des capacités															
2. Des institutions publiques dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers appropriés exécutent efficacement des programmes de conservation, de protection et de valorisation des ressources de la biodiversité	2.1. Les dispositifs et mécanismes institutionnels publics, privés, et ceux de la société civile sont évalués et leurs besoins en renforcement de capacités humaines, matérielles, techniques et financières identifiés	2.1.1. Evaluation des capacités institutionnelles														175 000	
		2.1.2. Elaboration d'une base de données institutionnelle															
		2.1.3.Publication de rapport															
	2.2. un plan d'appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion durable des ressources de la biodiversité est élaboré, adopté et exécuté	2.2.1. Elaboration du plan de formation et de développement de carrières															210 000
		2.2.2. Validation du plan derenfroecement institutionnel															
		2.2.3. Mise en œuvre du plan															

	2.3. Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit des activités des institutions en charge de la biodiversité fonctionnel est mis en place et publie régulièrement ses rapports	2.3.1. Création de mécanisme de suivi, évaluation et audit des compétences															165 000
		2.3.2. Mise en œuvre du mécanisme															
		2.3.3. Evaluation de l'impact du mécanisme															
3. Les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes de durabilité dans la gestion de la biodiversité	3.1. Les systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la biodiversité sont évalués et leurs insuffisances repartitionnées	3.1.1. Etats des lieux sur les systèmes nationaux de développement des capacités															40 000
		3.1.2. Elaboration de la base de données sur les systèmes															
		3.1.3. Publication du rapport sur les systèmes															
	3.2. un plan de réforme des systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la biodiversité est élaboré, adopté et exécuté	3.2.1. Elaboration d'un plan de réforme sur les systèmes															225 000
		3.2.2. Mise en œuvre du plan de réforme															
		3.2.3. Publication du rapport sur les capacités potentielles et le gap															
	3.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de la réforme des	3.3.1. Etats des lieux sur les capacités disponibles															70 000
		3.3.2. Elaboration de la base de données sur les															

	systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la biodiversité est mis en place et publie régulièrement ses rapports	capacités														
		3.3.3. Publication du rapport sur les capacités potentielles et le gap														

Vision D'ici à 2020, dans le domaine de la convention sur la biodiversité, la convention sur la lutte contre la désertification, et la convention sur le changement climatique la République Centrafricaine se dote des capacités et compétences suffisantes en quantité et en qualité, fait face aux engagements pris pour la promotion de la durabilité à travers la mise en œuvre de manière efficiente des mesures préconisées dans les différentes conventions sur l'environnement et assume la gestion de l'environnement national avec pertinence.

Resultats majeurs : D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la lutte contre la désertification dans ses politiques et ses programmes de développement

Effets concernant la lutte contre la dégradation des terres et la désertification	Extrants	Activités	Années												Responsables	Ressources
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
1. Des Compétences formées, qualifiées, en nombre suffisante intègrent les mesures prescrites dans la convention sur la lutte contre la désertification dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent	1.1. Le potentiel de capacités humaines disponibles est connu, les besoins de renforcement déterminés précisément dans tous les secteurs liés à la dégradation des terres à la lutte contre la désertification	1.1.1. Etats des lieux sur les capacités disponibles													Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement ;	20 000
		1.1.2. Elaboration de la base de données sur les capacités														
		1.1.3. Rapport sur les capacités potentielles et le gap														
	1.2. Un plan de formation et de développement des carrières dans les secteurs de gestion, de la conservation, de la	1.2.1. Elaboration du plan de formation et de développement de carrières													Secteur privé Organisation de la société civile	210 000
		1.2.2. Validation du plan de formation et de développement des carrières														

[illegible]

	s pour la gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification est élaboré, adopté et exécuté	derenfroecement institutionnel															
		2.2.3. Mise en œuvre du plan															
	2.3. Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit des acivités des institutions en charge de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification fonctionnel est mis en place et publie régulièrement ses rapports	2.3.1. Création de mécanisme de suivi, évaluation etaudit des compétences															165 000
		2.3.2. Mise en œuvre du mécanisme															
		2.3.3. Evaluation de l'impact du mécanisme															
3. Des systèmes politiques, sociaux économiques, finnciers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes de protection des terres et des espèces	3.1. Les systèmes nationaux de développemen t des capacités de gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification sont évalués et leurs insuffisances repertoriées	3.1.1. Etats des lieux sur les systèmes nationaux de développement des capacités														40 000	
		3.1.2. Elaboration de la base de données sur les systèmes															
		3.1.3. Publication du rapport sur les systèmes															
	3.2. Un plan de réforme des systèmes nationaux de	3.2.1. Elaboration d'un plan de réforme sur les systèmes														225 000	
		3.2.2. Mise en œuvre du plan de réforme															

	développement t des capacités de gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification est élaboré, adopté et exécuté	3.2.3. Rapport sur les capacités potentielles et le gap															
	3.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de la réforme des systèmes e développemen t des capacités de gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification est mis en place et publie ses rapports	3.3.1. Etats des lieux sur les capacités disponibles															
		3.3.2. Elaboration de la base de données sur les capacités															
		3.3.3. Rapport sur les capacités potentielles et le gap															
																70 000	

Vision D'ici à 2020, dans le domaine de la convention sur la biodiversité, la convention sur la lutte contre la désertification, et la convention sur le changement climatique la République Centrafricaine se dote des capacités et compétences suffisantes en quantité et en qualité, fait face aux engagements pris pour la promotion de la durabilité à travers la mise en œuvre de manière efficiente des mesures préconisées dans les différentes conventions sur l'environnement et assume la gestion de l'environnement national avec pertinence.

Resultats majeurs : D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes d'adaptation contenues dans la convention sur le changement climatique dans ses politiques et ses programmes de développement

Effets concernant le changement climatique	Extrants	Activités	Années												Responsables	Ressources
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
1. Des compétences formées, qualifiées, en nombre suffisante intègrent les mesures prescrites dans la convention sur le changement climatique dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent	1.1. Le potentiel de capacités humaines disponibles est connu, les besoins de renforcement déterminé dans les secteurs faisant la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précaution	1.1.1. Etats des lieux sur les capacités disponibles													Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement ;	20 000
		1.1.2. Elaboration de la base de données sur les capacités														
		1.1.3. Rapport sur les capacités potentielles et le gap														
	1.2. Un plan de formation et de développement des carrières dans le domaine d'adaptation au changement climatique et de précaution est élaboré, adopté et exécuté	1.2.1. Elaboration du plan de formation et de développement de carrières													Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ; Ministère des finances et du Budget ; Secteur privé Organisation de la société civile	210 000
		1.2.2. Validation du plan de formation et de développement des carrières														
		1.2.3. Mise en œuvre du plan														

	1.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de formation et de développement des carrières est mis en place et publie tous les ans les rapports sur l'évolution des compétences et des capacités.	1.3.1. Suivi dell'exécution du Plan															200 000
		1.3.2. Evaluation de l'impact de la mise en œuvre du Plan															
		1.3.3. Audit de la formation des capacités															
2. Des institutions publiques, les structures privées et la société civile dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers adéquats gèrent efficacement des programmes d'adaptation	2.1. les dispositifs et mécanismes institutionnels publics, privés, et ceux de la société civile sont évalués et leurs besoins en renforcement de capacités humaines, matérielles, techniques et financières identifiés	2.1.1. Evaluation des capacités institutionnelles															175 000
		2.1.2. Elaboration d'une base de données institutionnelle															
		2.1.3. Publication de rapport															
	2.2. Un plan d'appui au renforcement des capacités institutionnelles pour lapromotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précautions est élaboré, adopté et exécuté	2.2.1. Elaboration du plan de formation et de développement de carrièress															210 000
		2.2.2. Validation du plan derenfroecement institutionnel															
		2.2.3. Mise en œuvre du plan															
	2.3. Un mécanisme de suivi, d'évaluation et	2.3.1. Création de mécanisme de suivi, évaluation etaudit des compétences															165 000

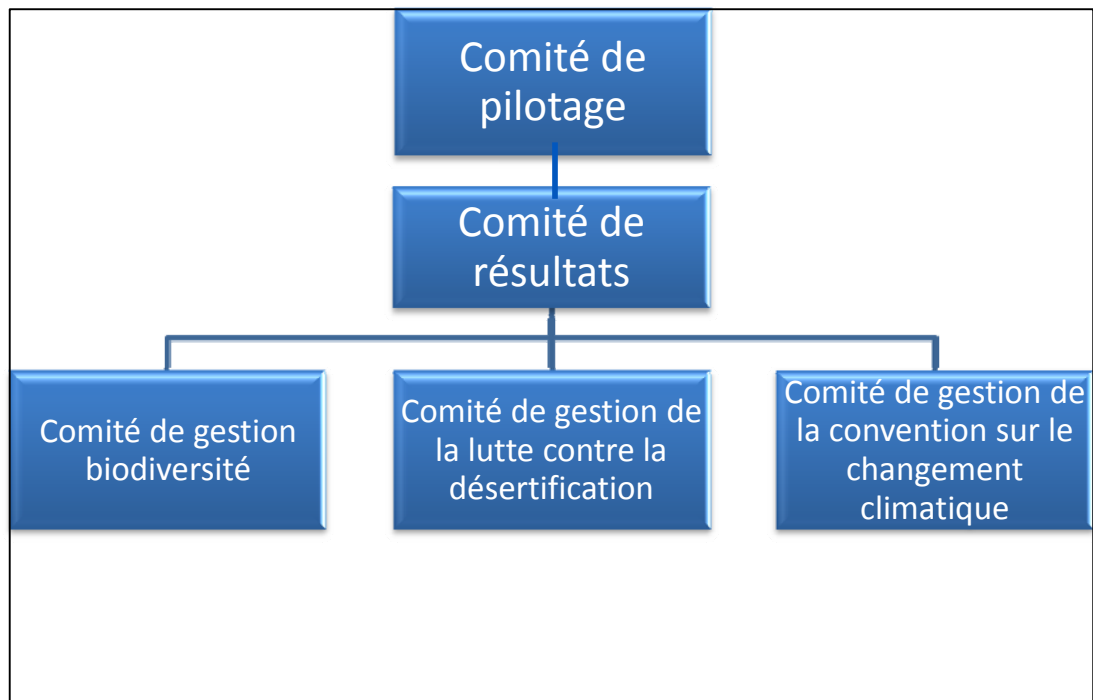
	d'audit des acivités des institutions en charge de la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique mis en place et fonctionnel publie régulièrement ses rapports	2.3.2. Mise en œuvre du mécanisme																
		2.3.3. Evaluation de l'impact du mécanisme																
3. Des systèmes politiques, sociaux économiques, finnciers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes précaution et d'adaptation au changement climatique	3.1. les systèmes nationaux de développement des capacités de promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précaution sont évalués et leurs insuffisances repertoriées	3.1.1. Etats des lieux sur les systèmes nationaux de développement des capacités																
		3.1.2. Elaboration de la base de données sur les systèmes																
		3.1.3. Publication du rapport sur les systèmes																
	3.2. Un plan de réforme des systèmes nationaux de développement des capacités en matière de promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précaution est élaboré, adopté et exécuté	3.2.1. Elaboration d'un plan de réforme sur les systèmes																
		3.2.2. Mise en œuvre du plan de réforme																
		3.2.3. Rapport sur les capacités potentielles et le gap																
	3.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de la	3.3.1. Etats des lieux sur les capacités disponibles																
		3.3.2. Elaboration de la base de données sur les capacités																

40 000	
225 000	
70 000	

	réforme des systèmes des capacités en matière de promotion des mesures d'adaptation au changement climatique est créé place et publie ses rapports															
		3.3.3. Rapport sur les capacités potentielles et le gap														

4. Mécanismes de mise en œuvre

Les domaines couverts par les trois conventions sont vastes et pas nécessairement complémentaires. Les parties prenantes également ne sont pas souvent les-mêmes d'une convention à l'autre. Les terrains d'intervention également ne sont pas aussi identiques. Toutefois le souci de cohésion et cohérence justifie de grands efforts à faire pour que d'un secteur à l'autre la complémentarité puisse jouer. A ce titre, il s'avère indispensable de mettre en place une structure appropriée pour la mise en œuvre qui comprendrait trois niveaux



Premier niveau : Comité de gestion sectoriel

Au niveau de chaque convention un comité opérationnel a été créé pour suivre, apprécier, évaluer et fournir des orientations stratégiques aux structures techniques et administratives chargées de l'exécution des activités. Le comité veille à l'exécution du plan d'action, à l'établissement des rapports annuels et l'organisation des audits techniques et financiers. Il dispose d'un tableau de suivi de l'évolution des capacités et formule des recommandations régulièrement. Les membres du comité sont désignés parmi des cadres de qualité des institutions publiques, les représentants du secteur privé, et de la société civile. Le comité de gestion est décliné en structures décentralisées selon les différents niveaux du découpage administratif de la République Centrafricaine.

Deuxième niveau : Comité de résultats

Un comité de résultats est créé et comprend des hauts cadres, membres de cabinets ministériels, des responsables techniques de haut niveau des structures du secteur privé et de la société civile. Son rôle est d'apprécier, de valider techniquement les résultats obtenus dans la mise en œuvre du plan d'action au niveau de chaque convention et de faire un rapport sur la pertinence des résultats

Troisième niveau : Comité de pilotage politique :

Un comité de pilotage politique est mis en place. Il comprend les chefs de départements ministériels, les représentants des partenaires au développement et des structures bénéficiaires des appuis en matière de renforcement des capacités. Il définit les grandes orientations en matière de besoins de développement des capacités et valide les résultats obtenus à l'issue de l'exécution du plan d'action. Il se tient en deux sessions semestrielles.

5. Mobilisation de ressources

Le financement de l'exécution du plan d'action pour le renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial, doit faire l'objet d'une réflexion profonde sur la manière dont les capacités doivent être rendues performantes et en nombre suffisant. Ceci nécessite la mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources qui doit revoir les clés de repartition des priorités et les mécanismes utilisés pour garantir la mobilisation et la pérenisation des ressources devant contribuer au renforcement du capital humain, des institutions et des systèmes de gestion des questions inhérentes aux préoccupations énoncées dans les conventions sur la biodiversité, la lutte contre la désertification et le changement climatique.

Les sources classiques sont le budget national qui doit apporter le la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement des capacités. Puis, le CAFDT pourra contribuer au développement de programme de renforcer de capacités contenu dans le plan d'action. Enfin le concours extérieurs pourra aussi être sollicité dans le cadre des relations bilatérales et multilatérales.

Domaines des résultats en matière de Biodiversité, Lutte contre la désertification et Changement climatique	Extrants	Ressources annuelles US\$											Ressources totales
		2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
1.Des compétences formés, qualifiés, disponibles en nombre suffisant capables d'intégrer les mesures prévues dans les trois conventions dans les instruments, mécanismes, les politiques et programmes nationaux et de les appliquer	1.1. Le potentiel de capacités humaines disponible	30 000	30 000										60 000
	1.2. Un plan de formation et de développement		60 000	90 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	630 000
	1.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan		45 000	75 000	75 000	45 000	45 000	45 000	75 000	75 000	75 000	45 000	600 000
	Total	30 000	135 000	165 000	135 000	105 000	105 000	105 000	135 000	135 000	135 000	105 000	1 290 000
2.Des institutions publiques dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers appropriés exécutent efficacement des programmes de protection de la biodiversité, de la lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique	2.1. Les dispositifs et mécanismes institutionnels identifiés		60 000		60 000	60 000		60 000		60 000	25 000	25 000	350 000
	2.2. Plan d'appui au renforcement des capacités institutionnelles	45 000	45 000	150 000	45 000	45 000	90 000		75 000	75 000	25 000	25 000	620 000
	2.3. Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit mis en place	45 000		75 000	45 000	45 000	45 000	45 000	75 000	75 000	25 000	25 000	500 000
	Total	90 000	105 000	225 000	150 000	150 000	135 000	105 000	150 000	210 000	75 000	75 000	1 470 000
3.Les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes de durabilité, de la protection des terres et de l'adaptation au changement climatique	3.1. Connaissance des systèmes nationaux de développement des capacités	45 000					75 000						120 000
	3.2. Mise de plan de réforme des systèmes nationaux	45 000	60 000	45 000	75 000	45 000	25 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	670 000
	3.3. Renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation des systèmes nationaux	45 000	45 000		30 000		30 000		30 000		30 000		210 000
	Total	135 000	105 000	45 000	105 000	45 000	55 000	75 000	105 000	75 000	105 000	75 000	1 000 000
TOTAL		255 000	345 000	435 000	390 000	300 000	295 000	285 000	390 000	420 000	315 000	255 000	3 760 000

PARTIE 3

MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION DU PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL

1. Cadre de suivi et évaluation du Plan d'Action de Renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial

Pour mieux suivre l'exécution du Plan d'action pour le renforcement des capacités, un tableau de bord pour le suivi des activités a été établi et un calendrier de suivi

1.1. Tableau de bord

En référence aux tableaux de suivi par convention, exposé ci-dessous, il convient de relever que les activités de suivi s'articulent autour des éléments suivants : l'impact des activités de renforcement des capacités d'ici à 2020, un effet général dans le domaine de la convention, des effets spécifiques se rapportant au capital humain, aux institutions et au système de gestion. Pour chacun des effets, des extrants ont été déterminés et comportent des informations sur les données de base, les indicateurs, les sources de vérification, les hypothèses et les risques.

1.2. Calendrier des activités

Le suivi proprement sera effectué sur la base d'un calendrier qui prévoit un ensemble d'activités d'ici à 2020 et des références pour la planification des ces activités. En ce qui concerne les activités, ont été retenues comme activités de suivi, des études et des enquêtes pour faire le point sur la situation du capital humain, des institutions et du système. Il est prévu un système de suivi à travers la mise en place et la mise à jour d'une base de données sur le potentiel de gestion de l'environnement. Il est prévu le renforcement de ce dispositif par des sessions régulières d'évaluation de performance et de revues annuelles. Des sessions de renforcement des capacités sont prévues. Les données collectées au cours du déroulement du processus de suivi et évaluation du plan d'action seront utilisées pour renforcer l'analyse des capacités tant pour le compte du processus d'évaluation des capacités dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté que dans les stratégies sectorielles.

2. Cadre logique du suivi et de l'évaluation

	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Renforcement des capacités en matière de biodiversité			
EFFET 1 D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes, intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la biodiversité dans ses politiques et ses programmes de développement et arrête les tendances de la perte de la biodiversité	Données de base: • Perte des espèces animales • Recul de la forêt • Pressions croissantes sur les ressources de la biodiversité ; • Faible intégration de la conservation, de la protection et de la valorisation dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté • Mesures prévues dans la convention sur la biodiversité non encore prises en compte dans la planification et la gestion du développement Indicateurs • Nombre des cadres formés dans les divers domaines de la biodiversité • Nombre d'institutions, de structures du secteur privé et d'ONG • Système de gestion de la biodiversité	• Convention sur le biodiversité • Code de l'environnement • Rapport National sur les OMD • Stratégie de la conservation de la biodiversité • Communications aux parties • Recensement général de la population • Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2010	• persistance de l'insécurité dans certaines zones • contraintes de financement • instabilité des structures administratives en charge • contraintes de financement • insuffisance de capacités humaines et techniques au sein des administrations en charge • contraintes budgétaires • persistance de l'insécurité dans certaines zones • contraintes budgétaires • insuffisance de capacités humaines et techniques au sein des administrations en charge
1.Des compétences formés, qualifiés, disponibles en nombre suffisant capables d'intégrer les mesures prévues dans la convention sur la biodiversité dans les instruments, mécanismes, les politiques et programmes nationaux et de les appliquer	Données de base: • Nombre très limité de spécialistes dans les divers domaines de la biodiversité • Absence de base de données sur les capacités et les compétences Indicateurs: • Nombre de spécialistes formés dans les divers domaines de la biodiversité		
1.1. Le potentiel de capacités humaines disponibles est connu, les besoins de renforcement sde capacités ont déterminés précisément dans tous les secteurs liés à la conservation, à la protection et à la valorisation de la biodiversité	Donnée de base: • Absence de base de données • Faible effectif de spécialistes • Méconnaissance de domaines ouverts Indicateurs: • Effectif de cadre formé • Domaines de formation		

1.2. <i>Un plan de formation et de développement des carrières dans les secteurs de gestion, de conservation, de la protection et de la valorisation de la biodiversité est élaboré, adopté et exécuté</i>	<u>Donnée de base:</u> • Méconnaissance de besoins en formation • Absence de base de données • Absence d'évaluation des capacités • Absence de plan de carrière <u>Indicateurs:</u> • Plan de formation		
1.3. <i>Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de formation et de développement des carrières est mis en place et publie tous les ans les rapports sur l'évolution des compétences et des capacités.</i>	<u>Donnée de base:</u> • Absence de mécanisme de suivie et de l'évaluation des capacités et des compétences • Absence de rapport d'évaluation des capacités <u>Indicateurs:</u> • Nombre de cadres évalués		
2. <i>Des institutions publiques dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers appropriés exécutent efficacement des programmes de conservation, de protection et de valorisation des ressources de la biodiversité.</i>	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion, d'exploitation et de protection de la biodiversité manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures dotés de cadres impliqués dans la gestion de la biodiversité • Nombre de textes alignés sur la convention sur la biodiversité • Instruments de planification nationale aligné sur la convention sur la biodiversité		
2.1. <i>Les dispositifs et mécanismes institutionnels publics, privés, et ceux de la société civile sont évalués et leurs besoins en renforcement de capacités humaines, matérielles, techniques et financières identifiés</i>	<u>Donnée de base:</u> • Capacités techniques, matérielles, financières des institutionnelles des gestion de la biodiversité méconnes <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures		
2.2. <i>un plan d'appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion durable des ressources de la biodiversité est élaboré, adopté et exécuté</i>	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion, d'exploitation et de protection de la biodiversité manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures dotés de cadres impliqués dans la gestion de la biodiversité • Nombre de textes alignés sur la convention sur la biodiversité • Instruments de planification nationale alignés sur la convention sur la biodiversité		

2.3.Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit des activités des institutions en charge de la biodiversité fonctionnel est mis en place et publie régulièrement ses rapports	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion, d'exploitation et de protection de la biodiversité manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Mécanisme de suivi et évaluation • Rapport de suivi • Rapport de l'évaluation		
3. Les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes de durabilité dans la gestion de la biodiversité	<u>Donnée de base:</u> • Système de gestion de la biodiversité embryonnaire • Stratégie de conservation de la biodiversité non utilisée <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification de la biodiversité • Système du suivi et d'évaluation de la biodiversité • Système de financement • Système de conservation, de protection, de valorisation		
3.1. Les systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la biodiversité sont évalués et leurs insuffisances repertoriées	<u>Donnée de base:</u> • Inexistence de système de développement des capacité <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification de la biodiversité • Système du suivi et d'évaluation de la biodiversité • Système de financement • Système de conservation, de protection, de valorisation		
3.2. Un plan de réforme des systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la biodiversité est élaboré, adopté et exécuté	<u>Donnée de base:</u> • Système de gestion de la biodiversité embryonnaire • Stratégie de conservation de la biodiversité non utilisée <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification des capacités de gestion de la biodiversité		
3.3.Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de la réforme des systèmes de développement des capacités de gestion de la biodiversité est mis en place et publie ses rapports	<u>Donnée de base:</u> • Stratégie de conservation de la biodiversité non utilisée • Inexistence du système de suivi des capacités de gestion <u>Indicateurs:</u> • Système du suivi et d'évaluation des capacités de gestion de la biodiversité		

	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Renforcement des capacités concernant la lutte contre la dégradation des terres et la désertification			
EFFET 2 : D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes et les mesures contenues dans la convention sur la lutte contre la désertification dans ses politiques et ses programmes de développement	Données de base: • Perte des espèces animales • Recul de la forêt • Pressions croissantes sur les ressources de la biodiversité ; • PAN inexistant • Mesures prévues dans la convention sur la lutte contre la désertification non encore prises en compte dans la planification et la gestion du développement Indicateurs • Nombre des cadres formés dans les divers domaines de la lutte contre la désertification • Nombre d'institutions, de structures du secteur privé et d'ONG • Système de gestion de la lutte contre la désertification	• Convention sur la lutte contre la désertification • Code de l'environnement • Rapport National sur les OMD • Communications aux parties • Recensement général de la population • Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2010	• persistance de l'insécurité dans certaines zones • contraintes de financement • instabilité des structures administratives en charge • insuffisance de capacités humaines et techniques au sein des administrations en charge • contraintes budgétaires
1. Des Compétences formées, qualifiées, en nombre suffisante intègrent les mesurent prescrites dans la convention sur la lutte contre la désertification dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent	Données de base: • Nombre très limité de spécialistes dans les divers domaines de la lutte contre la désertification • Absence de base de données sur les capacités et les compétences Indicateurs: • Nombre de spécialistes formés dans les divers domaines de la lutte contre la désertification		
1.1. Le potentiel de capacités humaines disponibles est connu, les besoins de renforcement déterminé précisément dans tous les secteurs liés à la dégradation des terres à la lutte contre la désertification	Donnée de base: • Absence de base de données • Faible effectif de spécialistes • Méconnaissance de domaines ouverts Indicateurs: • Effectif de cadre formé • Domaines de formation		
1.2. Un plan de formation et de développement des carrières dans les secteurs de gestion, de la conservation, de la protection et de la valorisation de la biodiversité	Donnée de base: • Méconnaissance de besoins en formation • Absence de base de données • Absence d'évaluation des capacités • Absence de plan de carrière Indicateurs:		

est élaboré, adopté et exécuté	• Plan de formation		
1.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de formation et de développement des carrières est mis en place et publie tous les ans les rapports sur l'évolution des compétences et des capacités.	<u>Donnée de base:</u> • Absence de mécanisme de suivie et de l'évaluation des capacités et des compétences • Absence de rapport d'évaluation des capacités <u>Indicateurs:</u> • Nombre de cadres évalués		
2. Des institutions publiques, les structures privées et la société civile dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers adéquats gèrent efficacement des programmes de lutte contre la désertification	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion, d'exploitation et de protection de la biodiversité et d'aménagement manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures dotés de cadres impliqués dans la gestion de la lutte contre la désertification • Nombre de textes alignés sur la convention sur la lutte contre désertification • Instruments de planification nationale alignés sur la convention sur la lutte contre la biodiversité		
2.1. les dispositifs et mécanismes institutionnels publics, privés, et ceux de la société civile sont évalués et leurs besoins en renforcement de capacités humaines, matérielles, techniques et financières identifiés	<u>Donnée de base:</u> • Capacités techniques, matérielles, financières des institutionnelles de gestion de la lutte contre la désertification méconnes <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures		
2.2. un plan d'appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification est élaboré, adopté et exécuté	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion de la lutte contre la désertification manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures dotés de cadres impliqués dans la gestion de la lutte contre la désertification • Nombre de textes alignés sur la convention sur la lutte contre la désertification • Instruments de planification nationale alignés sur la convention sur la lutte contre la désertification		
2.3. Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit des activités des institutions en charge de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification fonctionnel est mis en place et publie	<u>Donnée de base:</u> • Structures de gestion de la lutte contre la désertification manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u>		

<i>régulièrement ses rapports</i>	• Mécanisme de suivi et évaluation • Rapport de suivi • Rapport de l'évaluation		
3.Des systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mis cohérence avec les principes de protection des terres et des espèces	<u>Donnée de base:</u> • Système de gestion de la lutte contre la désertification embryonnaire • Stratégie de la lutte contre la désertification inexistante <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification de la lutte contre la désertification • Système du suivi et d'évaluation du processus de déboisement et de la désertification • Système de financement • Système de conservation, de protection, de valorisation des terres		
3.1. <i>Les systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification sont évalués et leurs insuffisances repertoriées</i>	<u>Donnée de base:</u> • Inexistence de système de développement des capacités <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification de terres aménagées • Système du suivi et d'évaluation du processus de désertification • Système de financement • Système de conservation, de protection, de valorisation des terres		
3.2. <i>Un plan de réforme des systèmes nationaux de développement des capacités de gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification est élaboré, adopté et exécuté</i>	<u>Donnée de base:</u> • Système de gestion de la lutte contre la désertification embryonnaire • Stratégie de conservation de la des terres inexistant <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification des capacités de gestion du processus de désertification		
3.3. <i>Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de la réforme des systèmes e développement des capacités de gestion de la dégradation des terres et de la lutte contre la désertification est mis en place et publie ses rapports</i>	<u>Donnée de base:</u> • Stratégie de conservation des terres • Inexistence du système de suivi des capacités de getion de terres <u>Indicateurs:</u> • Système du suivi et d'évaluation des capacités de gestion du processus de désertification		

	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Renforcement des capacités concernant le changement climatique			
EFFET 3 : D'ici à 2020, la République centrafricaine dispose des capacités et des compétences en quantité et qualité suffisantes et intègre les principes d'adaptation contenues dans la convention sur le changement climatique dans ses politiques et ses programmes de développement	Données de base: • Assèchement des bassins • Sècheresses rudes • Variations des régimes de pluies • Fréquentes inondations • Mesures d'adaptation et de précaution prévues dans la convention sur le changement climatique Indicateurs • Nombre des cadres formés dans les divers domaines liés au changement climatique • Nombre d'institutions, de structures du secteur privé et d'ONG • Système de gestion de l'adaptation au changement climatique	• Convention sur le changement climatique • Code de l'environnement • Rapport National sur les OMD • Stratégie de la conservation de la biodiversité • Communications aux parties • Recensement général de la population • Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2010 • PANA	• persistance de l'insécurité dans certaines zones • contraintes de financement • instabilité des structures administratives en charge • insuffisance de capacités humaines et techniques au sein des administrations en charge • contraintes budgétaires
1.Des compétences formées, qualifiées, en nombre suffisante intègrent les mesures prescrites dans la convention sur le changement climatique dans les instruments, les mécanismes, les politiques et programmes nationaux et les appliquent	Données de base: • Nombre très limité de spécialistes dans les divers domaines de l'adaptation au changement climatique • Absence de base de données sur les capacités et les compétences Indicateurs: • Nombre de spécialistes formés dans les divers domaines liés au changement climatique		
1.1..Le potentiel de capacités humaines disponibles est connu, les besoins de renforcement déterminé dans les secteurs faisant la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précaution	Donnée de base: • Absence de base de données • Faible effectif de spécialistes • Méconnaissance de domaines ouverts Indicateurs: • Effectif de cadre formé • Domaines de formation		
1.2.Un plan de formation et de développement des carrières dans le domaine d'adaptation au changement climatique et de précaution est élaboré, adopté et exécuté	Donnée de base: • Méconnaissance de besoins en formation • Absence de base de données • Absence d'évaluation des capacités • Absence de plan de carrière Indicateurs: • Plan de formation		
1.3.Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de formation et de développement des carrières est	Donnée de base: • Absence de mécanisme de suivi et de l'évaluation des capacités et des compétences		

<i>mis en place et publiée tous les ans les rapports sur l'évolution des compétences et des capacités.</i>	• Absence de rapport d'évaluation des capacités <u>Indicateurs:</u> • Nombre de cadres évalués		
2.Des institutions publiques, les structures privées et la société civile dotées de ressources humaines qualifiées, des instruments de gestion, des moyens matériels et financiers adéquats gèrent efficacement des programmes d'adaptation	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion des questions liées au changement climatique • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures dotés de cadres impliqués dans la gestion de l'adaptation au changement climatique • Nombre de textes alignés sur la convention sur le changement climatique • Instruments de planification nationale alignés sur la convention sur le changement climatique		
2.1 Les dispositifs et mécanismes institutionnels publics, privés, et ceux de la société civile sont évalués et leurs besoins en renforcement de capacités humaines, matérielles, techniques et financières identifiés	<u>Donnée de base:</u> • Capacités techniques, matérielles, financières des institutionnelles des gestion des questions liées au changement climatique <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures		
2.2. Un plan d'appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précautions est élaboré, adopté et exécuté	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion des questions liées au changement climatique • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Nombre de structures dotés de cadres impliqués dans la gestion des questions liées au changement climatique • Nombre de textes alignés sur la convention sur le changement climatique • Instruments de planification nationale alignés sur la convention sur le changement climatique		
2.3. Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit des activités des institutions en charge de la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique mis en place et fonctionnel publie régulièrement ses rapports	<u>Donnée de base:</u> • Structure de gestion, d'exploitation et de protection de la biodiversité manquent de cadres qualifiés • Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ne disposent pas de cadres <u>Indicateurs:</u> • Mécanisme de suivi et évaluation • Rapport de suivi • Rapport de l'évaluation		
3 les systèmes politiques, sociaux économiques, financiers, de recherche, d'information et de communication sont en mis	<u>Donnée de base:</u> • Système de gestion de l'adaptation au changement climatique embryonnaire • Stratégie d'adaptation au		

cohérence avec les principes précaution et d'adaptation au changement climatique	changement climatique non utilisée <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de planification de la des mesures d'adaptation au changement climatique • Système du suivi et d'évaluation de l'impact des mesures d'adaptation au changement climatique • Système de financement • Système d'intégration de la dimension adaptation dans les mécanismes de planification		
3.1. les systèmes nationaux de développement des capacités de promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précaution sont évalués et leurs insuffisances repertoriées	<u>Donnée de base:</u> • Inexistence de système de développement des capacités <u>Indicateurs:</u> • Intégration des mesures d'adaptation dans la planification du développement • Système du suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique • Système de financement		
3.2. Un plan de réforme des systèmes nationaux de développement des capacités en matière de promotion des mesures d'adaptation au changement climatique et de précaution est élaboré, adopté et exécuté	<u>Donnée de base:</u> • Système de gestion de l'intégration de la dimension adaptation dans les plans de développement • Stratégie d'intégration des mesures <u>Indicateurs:</u> • Systèmes de plan d'adaptation au changement climatique		
3.3. Un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan de la réforme des systèmes des capacités en matière de promotion des mesures d'adaptation au changement climatique est créé place et publie ses rapports	<u>Donnée de base:</u> • Stratégie d'adaptation au changement climatique • Inexistence du système de suivi des capacités de gestion du processus d'intégration de l'adaptation au changement climatique <u>Indicateurs:</u> • Système du suivi et d'évaluation des capacités de gestion du processus d'adaptation au changement climatique		

3. Calendrier de suivi-évaluation du Plan d'action de renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activités de Suivi Evaluation du Plan d'action de renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial	Etudes/ Enquêtes	Etudes sur les capacités				Etudes sur les capacités				Etudes sur les capacités			
				Enquêtes sur la capacité disponible				Enquêtes sur la capacité disponible				Enquêtes sur la capacité disponible	
	Systèmes de suivi	Mise en place de la base de données sur les capacités dans le domaine des trois conventions	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités	Mise à jour ds données sur les capacités
			Rapport études		Rapport enquête		Rapport études		Rapport enquête		Rapport études		Rapport enquête
	Evaluations			Evaluation performance		Evaluation performance		Evaluation performance		Evaluation performance		Evaluation performance	

	Revues		Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan	Revue du plan
Références de planification	Jalons de l'évaluation du Plan d'action		Mi semestre		Mi semestre		Mi semestre		Mi semestre		Mi semestre		Mi semestre
	Renforcement des capacités de Suivi et Evaluation		Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation	Sessions formation en suivi évaluation
	Utilisation l'Information			Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels	Ajustement du plan d'action ; DSRP, Plans sectoriels

Conclusion

L'exercice d'auto évaluation des besoins de renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial a révélé plusieurs insuffisances en matière de capacités de gestion de l'environnement.

D'abord, face aux engagements pris vis-à-vis de la convention sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification, la République Centrafricaine est très mal et insuffisamment outillée pour relever le défi d'une gestion durable des ressources naturelles, de l'impact de la dégradation des terres inhérente aux pressions humaines, et des changements que la variation du climat impose. Elle dispose d'un capital humain extrêmement réduit. Elle a très peu de cadres de haut niveau, de techniciens au niveau intermédiaire et d'agents de mise en œuvre dans les domaines couverts par les trois conventions. En dépit d'une telle situation, elle n'a pas développé de réflexion sur comment corriger cette tendance en mettant au point une stratégie de développement des capacités et compétences. Sur la base de ce constat, l'exercice d'auto évaluation des capacités a formulé comme stratégie de réponse une approche globale et intégrée des questions de renforcement du capital humain dans le processus général de la planification du développement. Il a fourni un plan d'action et un mécanisme de suivi prenant en compte les préoccupations relatives à chacune des trois conventions.

Au plan des capacités institutionnelles, l'exercice a révélé que la République Centrafricaine présente aussi de nombreuses insuffisances. Si les instruments conventionnels sont ratifiés, leur mise en œuvre n'est pas effective. Le réajustement de l'arsenal des mesures et dispositions nationales sur les textes conventionnels ne suit pas. Les structures publiques ou privées ainsi que celles de la société civile ne sont pas préparées pour aborder efficacement les défis dans ce domaine, en raison du conflit de leur logique (court) avec celle du principe de la durabilité (long terme). Les instruments de planification (PNAE, PANA, PAN) ne sont pas disponibles ou ne sont pas encore pris en compte dans le processus du développement d'une manière plus générale. L'absence de programme et des ressources financières et techniques ne sont pas de nature à rendre le secteur dynamique, où les interventions sont générales aléatoires et incohérentes. Face à ces contraintes, l'exercice a proposé un plan d'action pour le renforcement des capacités institutionnelles ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

Enfin, au plan systémique, l'exercice a souligné de nombreuses faiblesses. Le système de pilotage n'est pas au point. Les comités de pilotage des différentes conventions ne disposent pas de feuille de route et ne se réunissent que très rarement. Le dispositif de planification et de gestion des secteurs couverts par les trois conventions n'est pas au point, ce qui favorise des interventions non programmées et par à coups. Le système de suivi, d'évaluation et de contrôle interne ne fournit guère des données fiables et à jour sur l'évolution des capacités et des besoins de leur renforcement. Dans cette situation, la République Centrafricaine ne pourrait pas se garantir la performance de ses capacités de gestion de l'environnement national et mondial, ni simplement avoir une bonne lecture de la qualité et du volume des capacités disponibles. Pour y faire face, un plan d'action est proposé assorti de mécanisme de suivi et d'évaluation.

En fin de compte, l'exercice d'auto évaluation des besoins en renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial fournit l'occasion au pays de revoir sa logique et son approche en matière de gestion de ses capacités. A travers la Plan d'Action, Il a mis en place un processus de développement des capacités d'ici à 2020.

ANNEXES

1. Inventaire de stock de capacités en biodiversité
2. Inventaire de stock de capacités en désertification
3. Inventaire de stock de capacités en changement climatique
4. Etudes thématiques en biodiversité
5. Etudes thématiques en désertification
6. Etudes thématiques en changement climatique
7. Etudes transversales